



**Comité de bassin**

**Séance plénière**

**26 avril 2018**

## **PROCÈS VERBAL DE SÉANCE**

<b>1. Diffusion .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Procès-verbal .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Liste de présence .....</b>	<b>37</b>

## Comité de bassin

### Séance plénière

26 avril 2018

#### Diffusion

- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la transition écologique et solidarité  
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

#### Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



**Comité de bassin**  
**Séance plénière**  
**Jeudi 26 avril 2018**

(de 10h00 à 13h00, au Centre de conférences d'Orléans)

Ordre du jour

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE BASSIN

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 décembre 2017
2. Modification du règlement intérieur du comité de bassin
3. Elections à la commission relative aux Milieux naturels

INFORMATION DU COMITÉ DE BASSIN

4. Les instances de bassin : rôles du comité de bassin, du conseil d'administration et des services de l'agence

FINANCES ET PROGRAMMATION

5. Bilan financier du 10<sup>e</sup> programme et perspectives pour le 11<sup>e</sup> programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
6. Elaboration du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, et méthode de travail
  - Compte-rendu de la commission Communication et action internationale réunie le 1<sup>er</sup> février 2018
  - Compte-rendu de la commission Finances et programmation réunie le 27 février 2018
  - Compte-rendu de la commission relative aux Milieux naturels réunie le 20 mars 2018
  - Compte-rendu de la commission Littoral réunie le 11 avril 2018

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE BASSIN

PLANIFICATION

7. Adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne
  - Compte-rendu de la commission Planification du 6 mars 2018
  - Compte-rendu de la commission Littoral du 11 avril 2018
8. Cartographie des zones réglementaires relatives à la géothermie de minime importance en région Centre-Val de Loire
  - Compte-rendu de la commission Planification du 6 mars 2018 (*cf. point 7*)
9. Sdage 2022-2027 : programme de travail du comité de bassin et de ses commissions pour la période 2018-2021
  - Programme de travail pour l'état des lieux, les questions importantes, le programme de mesures et le Sdage
  - Rôle des commissions et échéances associées
  - Compte-rendu de la commission Planification du 6 mars 2018 (*cf. point 7*)

## OUVERTURE DE LA SEANCE

### **M. le président :**

Mesdames et messieurs, mes chers collègues, je suis très heureux de vous voir nombreux ce matin. Le moment est important puisque nous fêtons ce jour les 50 ans de notre belle organisation qui fait référence dans le monde entier. Il s'agit aujourd'hui de sauvegarder et d'améliorer son fonctionnement. En tout cas, l'idée de la loi sur l'eau de 1964 de créer des instances de gouvernance partagée est une très belle idée.

Je salue la présence à mes côtés de :

- Mme Chatelais, secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire, qui représente le préfet coordonnateur de bassin, M. Falcone, et qui succède à M. Fleutiaux ;
- M. Chassande, directeur de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Centre-Val de Loire ;
- Mme Aubert, présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau ;
- M. Gutton, directeur général de l'agence de l'eau.

Par ailleurs, c'est le dernier comité de bassin auquel assiste M. Chellet qui préside la commission Littoral depuis de nombreuses années. Je voudrais lui rendre hommage pour le remarquable travail d'animation qu'il a organisé autour de cette commission. M. Chellet a fait preuve d'écoute et d'attention. Il a su mettre en valeur les questions du littoral dans notre agence. Je souhaite le remercier et le féliciter en votre nom à tous, puis lui dire que les portes du comité de bassin lui resteront toujours grandes ouvertes. Nous pouvons l'applaudir.

*[Applaudissements]*

### **M. le président :**

Nous accueillons à l'occasion des 50 ans de notre comité de bassin, des personnalités qui ont marqué la vie de notre instance et que je ne manque pas de saluer :

- MM. Guellec et Lepeltier, anciens ministres et anciens présidents du comité de bassin ;
- M. Truchot, ancien président du conseil d'administration.

J'ai également le plaisir d'accueillir MM. Mathieu et Villey, anciens directeurs de l'agence de l'eau. M. Besème nous rejoindra, quant à lui, cet après-midi. Vous remarquerez dans le hall d'entrée une frise qui retrace la vie de notre bassin.

J'accueille également les nouveaux membres du comité de bassin :

- représentant des parlementaires et des collectivités territoriales :
  - o M. Rémy Pointereau, sénateur et conseiller municipal de Lazenay (Cher), a été récemment désigné par le Sénat pour représenter cette Assemblée au comité de bassin Loire-Bretagne ;
- représentant des usagers :
  - o Mme Delphine Loubière succède à Mme Caroly.

Dans le cadre des renouvellements des conseils économiques et sociaux, ont été désignés :

- pour le conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire : M. Jean-Claude Brossier, qui succède à M. Guy Janvrot ;
- pour le conseil économique, social et environnemental de la région Bretagne : M. Jean-Yves Piriou, qui a été renouvelé dans son mandat au comité de bassin.

Les désignations faites par les CESER des autres régions représentées au comité de bassin sont en cours. Il s'agit des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.

Nous avons à l'ordre du jour l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique. Je donnerai la parole au président de la commission Planification, M. Taufflieb, pour nous présenter le dossier, que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder en séance plénière de notre organisation.

Nous aurons à délibérer sur la cartographie des zones réglementaires relatives à la géothermie de minime importance en région Centre-Val de Loire.

Nous avons également souhaité préciser le programme de travail de notre mandature 2018-2021.

Nous terminerons à 13h. Puis, il y aura le déjeuner et à 14h30, nous célébrerons nos 50 ans, avec une animation par Denis Cheissoux, journaliste à France Inter.

**Mme CHATELAIS :**

M. le président. M. le ministre, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, M. le préfet Falcone nous rejoindra cet après-midi pour fêter avec vous les 50 ans du comité de bassin. C'est un honneur d'être parmi vous dès mon arrivée pour un moment aussi solennel – 50 ans, c'est un bel âge – pour ce comité de bassin qui concerne la Loire et les cours d'eau bretons, soit 30 % du territoire métropolitain.

Tout d'abord merci, M. le président, pour les explications que vous avez prévues afin que tous les membres du comité de bassin, notamment les nouveaux arrivants, connaissent parfaitement leur cadre d'intervention et l'articulation entre les différentes commissions qui constituent les instances du bassin. Je ne doute pas que ces informations seront très utiles à chacun et à chacune, moi la première, notamment dans le cadre des décisions et des présentations du comité de bassin d'aujourd'hui.

J'ai retenu trois grands temps forts pour cette matinée :

- la présentation du bilan financier du 10<sup>e</sup> programme d'intervention qui s'achève en 2018 et les perspectives d'élaboration du prochain programme ; ce nouveau programme devra tenir compte des nouvelles missions en matière de biodiversité et des enjeux du bassin Loire-Bretagne ;
- l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne, dont l'élaboration a été engagée lors du comité de bassin de mars 2016 et qui a fait l'objet de nouveaux travaux très importants des différentes instances du comité ;
- la préparation du Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) pour la période 2018-2021 ; le Sdage 2016-2021 a déjà intégré de nombreuses dispositions pour une plus grande adaptation des usages de l'eau aux évolutions du climat qui sont inéluctables ; le nouveau Sdage devra désormais aller plus loin.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bon travail pour la matinée.

**M. le président :**

Je vous propose de rentrer dans notre ordre du jour en vous précisant, en introduction à nos travaux, quelques points.

D'abord, il y a deux jours et à l'initiative du secrétaire d'Etat, M. Lecornu, nous avons engagé un travail autour de ce que l'on appelle les assises de l'eau. M. Lecornu nous a précisé la feuille de route qu'il souhaite engager sur le sujet. Nous étions une vingtaine de participants, dont le comité de bassin Loire-Bretagne que je représentais et les comités de bassin Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie.

Il est précisé dans cette feuille de route deux étapes :

- une première étape que le secrétaire d'Etat a voulu axer sur le petit cycle, dont les conclusions devraient être rendues avant l'été ;
- une deuxième étape qui démarrerait fin août et qui serait menée par le ministre d'Etat Nicolas Hulot autour du grand cycle, le tout devant se conclure pour la fin de l'année 2018.

Ces assises sont importantes. Il convient que nous puissions nous inscrire pleinement dans ces réflexions au moment où nous vivons un certain nombre de contraintes que vous connaissez, notamment financières.

Je salue la présence de nos deux députés, Mme Auconie et M. Bothorel. Je souhaite clairement les missionner pour que nous puissions organiser ensemble au niveau de l'Assemblée nationale et du Sénat, avec notre collègue sénateur, des réunions de travail sur l'évolution des comités de bassin et des agences de l'eau. Un certain nombre de sujets méritent que nous y prêtions attention. Je voudrais réussir à convaincre nos parlementaires d'être très vigilants aux questions de l'eau dans la prochaine loi de finances. Je crois que la meilleure façon d'y arriver, c'est que nous puissions véritablement collaborer ensemble pour trouver les meilleures réponses aux questions que nous serions amenés à nous poser.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 11 DECEMBRE 2017**

### Point n°1 de l'ordre du jour

**M. le président :**

Vous avez tous reçu le procès-verbal. Y a-t-il des observations ?

**M. DORON :**

Ce n'est pas une observation sur le procès-verbal du comité de bassin mais par rapport à ce qui se trouve sur vos tables à la tribune. En tant qu'acteur de l'eau, je suis particulièrement choqué d'y voir déposées quelques bouteilles d'eau d'une marque, dont je tairais le nom, à l'éthique peu recommandable.

**M. le président :**

Y a-t-il d'autres observations ? Y a-t-il des votes contre ? Pas d'abstentions ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 décembre 2017.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-01 du 26 avril 2018.**

**M. le président :**

Maintenant, je propose que M. Gutton puisse nous faire une présentation du rôle de nos instances, comité de bassin et conseil d'administration, de manière à vous éclairer et à préciser les missions de chacune, notamment au regard des questions qui vont être amenées à se poser.

## **LES INSTANCES DE BASSIN : ROLES DU COMITE DE BASSIN, DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES SERVICES DE L'AGENCE**

### Point n°4 de l'ordre du jour

**M. GUTTON :**

Pour répondre à M. Doron, cette eau vient d'Orléans-La Source. Certes, ce n'est pas une excuse mais au moins, elle n'aura pas trop voyagé.

M. Burlot m'a demandé de présenter nos organisations. Je le fais ici devant d'anciens présidents du comité de bassin, d'anciens directeurs généraux de l'agence ou d'anciens collaborateurs. Ils savent bien qu'au fil des années, le système s'est complexifié pour répondre à des exigences de concertation particulièrement fortes. Je le constate d'ailleurs tous les jours; les acteurs de terrain confondent président de comité de bassin, présidente de conseil d'administration et responsables des services de l'agence de l'eau. Il apparaît effectivement important de pouvoir y revenir.

Nous avons dans la salle des gens hyper compétents sur le sujet. Ils ne vont sans doute rien apprendre ce matin. Cependant, le renouvellement régulier de nos instances justifie cet effort de pédagogie. Je vais donc présenter le comité de bassin, le conseil d'administration et les services de l'agence, avec leurs compétences et de leur articulation.

C'est un système qui a aujourd'hui un peu plus de 50 ans, depuis la loi sur l'eau de 1964. Cette idée de comité de bassin est assez fantastique. D'ailleurs, j'ai plaisir à la présenter à l'extérieur.

Les agences de l'eau, à travers des coopérations institutionnelles dans beaucoup de pays du monde, font la promotion du modèle français de gestion de l'eau construit en 1964. C'était fortement novateur. Cette période d'après-guerre a inspiré beaucoup de textes dont la mise en place de cette démocratie participative de l'eau, bien avant que l'on en parle au niveau communautaire. En effet, tout cela a eu lieu au moment où l'Europe se créait.

Le comité de bassin se compose de 190 membres : 40 % de représentants des collectivités, 20 % de représentants de l'Etat et 40 % de représentants de l'ensemble des usagers. Le terme de « parlement de l'eau » peut paraître abusif. Toutefois, cela veut surtout exprimer que tous les acteurs de l'eau y sont représentés et participent à l'élaboration des textes en matière de politique de l'eau. Cela intéresse l'ensemble des usagers du bassin.

Les quelques mots qui reviennent souvent sont : concertation, démocratie participative et solidarité de la communauté de l'eau. Depuis trois ans que je suis à l'agence de l'eau, je peux témoigner de la qualité des travaux de concertation. Ce n'est sans doute pas assez connu à l'extérieur. Nous travaillons beaucoup entre initiés. Les nouveaux arrivants rentrent progressivement dans le « club ». Les gens sur le terrain ne connaissent pas assez les modalités de cette gestion concertée menée dans un cadre unique. En y réfléchissant, je ne suis pas certain qu'il y ait beaucoup d'autres exemples de lieu de concertation et de démocratie participative aussi aboutis que celui de la politique de l'eau.

Le président du comité de bassin est élu pour trois ans ; M. Burlot a succédé à M. Pélicot au mois de décembre dernier. Nous avons une gouvernance articulée avec les services de l'Etat. J'en profite pour souligner la qualité du travail qui est effectué ici avec la SGAR (secrétaire générale pour les affaires régionales) et le DREAL (directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Il est essentiel que le travail qui est accompli dans nos instances puisse se transformer en réglementation. Cela se fait sous l'égide du préfet coordonnateur de bassin. Nos actions sont peu efficaces s'il n'y a pas, en parallèle, une police de l'eau qui joue pleinement son rôle.

Les six commissions thématiques du comité de bassin jouent un rôle essentiel. Il faut absolument que les nouveaux membres du comité de bassin s'inscrivent dans les commissions thématiques pour contribuer directement à l'élaboration des textes, le comité de bassin étant souvent plus formel. Il y a :

- une commission Communication et action internationale, présidée par M. Pélicot ;
- une commission Finances et programmation, que M. Gérault préside en même temps que la commission Programme du conseil d'administration, pour garder un lien très étroit entre les deux instances en matière d'élaboration du 11<sup>e</sup> programme ;
- une commission Inondations-plan Loire, présidée par Mme Anton ;
- une commission Littoral, présidée jusqu'à aujourd'hui par M. Chellet ;
- une commission Planification, qui joue un rôle essentiel puisque c'est celle qui élabore le Sdage ; elle est présidée par M. Taufflieb ;
- une commission relative aux milieux naturels présidée par M. Doron, qui verra ses compétences renforcées au fil du temps avec une articulation indispensable entre le travail du comité de bassin, via cette commission, et les commissions régionales en matière de biodiversité.

Puis, nous avons six commissions territoriales. Le bassin est immense. Il représente un tiers du territoire national. Il est désormais nécessaire de faire jouer un rôle plus important à ces commissions territoriales :

- la commission Allier-Loire amont, présidée par Mme Rousset ;
- la commission Loire aval et côtiers vendéens, présidée par M. Couturier ;
- la commission Loire moyenne, présidée par M. Boisneau ;
- la commission Mayenne-Sarthe-Loire, qui était présidée par M. Plessis mais celui-ci a quitté le comité de bassin ;
- la commission Vienne et Creuse, présidée par M. Ledoux ;
- la commission Vilaine et côtiers bretons, présidée par M. Lostanlen.

Les commissions élaborent les travaux du comité de bassin. J'invite encore une fois tous les membres du comité de bassin à s'inscrire à une ou plusieurs commissions. Le comité de bassin est le lieu de délibération. On se rapproche de l'organisation des collectivités. Puis, le préfet coordonnateur de bassin transforme les textes votés par le comité de bassin en réglementation. Le

Sdage en est une illustration : il fait l'objet d'un arrêté préfectoral publié au Journal officiel de la République française.

Le comité de bassin est le garant de la concertation. Nous sommes tout à fait disposés à faire évoluer nos organisations dans ces périodes de mouvement. 50 ans, c'est un âge où l'on se pose des questions. Par conséquent, nous pouvons aussi envisager de changer un peu nos fonctionnements. C'est l'instance qui définit les orientations de la politique de l'eau sur l'ensemble du territoire à partir de l'état des lieux, du diagnostic. Puis, nous avons une nouveauté avec le plan d'adaptation au changement climatique, qui s'intégrera à terme dans le Sdage.

Le comité de bassin donne aussi un avis sur les Sage. Le bassin Loire-Bretagne est le bassin le plus couvert de Sage qui, d'année en année, font l'objet d'approbations. C'est parfois un parcours du combattant. Sur le Grand Ouest, notamment les régions Pays-de-la-Loire et Bretagne, les territoires sont entièrement couverts de schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

Le comité de bassin fixe les taux et les assiettes des redevances. C'est un point important dont nous aurons à parler à l'occasion du 11<sup>e</sup> programme. Finalement, nous sommes dans un schéma original où l'ensemble des contribuables ou leurs représentants votent leur taux de redevance.

Le comité de bassin élit ses représentants au conseil d'administration de l'agence de l'eau. J'insiste toujours sur ce lien fort entre conseil d'administration et comité de bassin. Ce sont deux structures distinctes mais qui ne sont pas indépendantes. En effet, tant du côté des usagers que des collectivités, les représentants sont élus en comité de bassin. Ils ont la charge de faire la bonne articulation entre le conseil d'administration et le comité de bassin.

Le conseil d'administration a une composition un peu différente du comité de bassin. L'Etat y pèse un peu plus parce qu'il compose un tiers des membres (33 % des représentants, soit 11 membres), aux côtés de 11 membres représentants des usagers élus par le comité de bassin, 11 membres des collectivités élus également par le comité de bassin, 1 représentant du personnel de l'agence et la présidente du conseil d'administration qui est nommée par le président de la République. En réalité, nous avons 12 représentants de l'Etat puisque la présidente représente également l'Etat.

Assistent de droit aux travaux la commissaire du gouvernement qui représente la direction de l'eau et de la biodiversité, le président du comité de bassin, le contrôleur budgétaire et le directeur général de l'agence.

Concernant les commissions du conseil d'administration, nous avons :

- une commission Programme, présidée par M. Gérard ;
- une commission Budget et finances, présidée par M. Mordacq, directeur régional des finances publiques de la région Centre ;
- une commission des Aides, présidée par M. Albert ; c'est le conseil d'administration qui statue sur l'ensemble des aides allouées par l'agence de l'eau, en tout cas celles supérieures à un montant de 60 k€, les autres étant par délégation décidées par le directeur général ;
- une commission Evaluation de la politique d'intervention qui joue un rôle tout à fait essentiel, présidée par M. Brugière.

Les missions du conseil d'administration sont essentiellement l'approbation du budget de l'agence et le vote du programme d'intervention, avec un avis conforme du comité de bassin. Il existe un enjeu essentiel à ce que l'ensemble des instances travaille en lien étroit, ce qui a prévalu au choix que les deux commissions Programme des deux instances soient présidées par la même personne.

L'allocation des aides est également un moment important. Cette année, plus de 400 M€ d'aide vont être alloués par l'agence de l'eau. Ainsi, la commission des aides joue un rôle essentiel.

Le conseil d'administration décide également de la politique d'évaluation. Cela se fait aussi en articulation avec le comité de bassin, la commission pouvant être élargie à des membres du comité de bassin.

Parallèlement, il y a l'agence de l'eau. Souvent, on parle de l'agence de l'eau mais en réalité, on veut parler du comité de bassin ou du conseil d'administration. L'agence de l'eau a un certain nombre de responsabilités. Elle assure le secrétariat administratif du comité de bassin. C'est un rôle important assuré en appui du président du comité de bassin.



L'agence est un établissement public de l'Etat, même si celui-ci est minoritaire au conseil d'administration. Par conséquent, nous devons travailler au mieux avec une organisation complexe sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère en charge du budget. Un contrat d'objectifs est signé par le ministre, le président ou la présidente du conseil d'administration, avec le directeur général de l'agence ; il fixe le cadre d'intervention. Puis, il nous revient de mettre en œuvre l'ensemble des décisions, tant du conseil d'administration que du comité de bassin, en lien avec la DREAL quand il s'agit du comité de bassin.

Le directeur général a un certain nombre de responsabilités. Sophie Spilliaert l'évoquera tout à l'heure. Nous engageons notre responsabilité devant la Cour des comptes et d'autres instances de contrôle.

L'agence émet les redevances et instruit les demandes de financement. Elle met en œuvre l'ensemble des décisions. Elle compte 300 personnes qui interviennent sur ce territoire, qui représente 28 % du territoire métropolitain.

J'insiste souvent sur l'appartenance de notre établissement au service public de l'eau, dans une même culture que celle de nos collègues du ministère de l'Ecologie. Nous jouons un rôle essentiel sur le terrain, en lien étroit avec les services de l'Etat mais également l'ensemble de nos partenaires. Je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup d'établissements qui aient autant de relations avec l'ensemble des acteurs (collectivités locales, services de l'Etat, associations, mondes économique, industriel ou agricole).

D'une certaine façon, la diversité du comité de bassin enrichit la diversité d'action des services de l'agence de l'eau sur le territoire. Nous avons plaisir à travailler des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'au Finistère, en passant par les Côtes-d'Armor. Avec plus de 7.000 communes, 336 communautés de communes, 36 départements, 8 régions, près de 13 millions d'habitants, c'est un territoire dynamique et riche de son eau, même si un certain nombre de difficultés existent encore en matière de qualité ou de quantité.

### **M. le président :**

C'est une organisation assez complexe et qui est totalement méconnue, y compris par nos propres collègues élus. L'un des enjeux des années à venir, c'est de faire comprendre l'intérêt de cette structure. L'autre jour, je disais au ministre – quand nous parlions des comités de bassin que certains voudraient tout simplement supprimer – que c'est le seul lieu de démocratie participative organisée en France. Cette suppression constituerait un sacré recul eu égard aux ambitions que nous pourrions avoir sur le sujet.

La taille de notre bassin peut être un handicap, d'où l'importance de la décision prise par M. le directeur de l'agence, que je félicite, d'avoir des antennes régionales. La proximité des antennes facilite l'organisation, la diffusion et l'instruction des dossiers. C'est un point qu'il faut renforcer. C'est important que nous puissions avoir une présence forte sur le terrain. C'est l'une des critiques qui nous sont faites.

J'insiste beaucoup sur cette participation de l'ensemble des acteurs, cette capacité des élus, des territoires, des industriels, des agriculteurs et des associations à créer et à imaginer ensemble la ressource en eau de demain. Au moment où l'eau va être impactée fortement par les questions du réchauffement climatique, nous avons plus que jamais intérêt à avoir une politique de l'eau forte, dynamique et courageuse.

### **Mme ANTON :**

Je représente la métropole d'Orléans et l'Association des maires du Loiret. Je tenais à remercier les services qui ont travaillé sur cette présentation, que le directeur général a très bien retranscrite de manière vulgarisée et pédagogique. Je regrette, lorsque je suis arrivée, de ne pas avoir eu cette présentation. On y voit beaucoup plus clair. J'avais en effet tendance à mélanger le comité de bassin, le conseil d'administration, le directeur, la présidente, les différentes commissions qui sont rattachées au comité de bassin, celles qui sont rattachées au comité d'administration... Maintenant, franchement, c'est d'une clarté incroyable. Je vous propose de faire une sorte de kit pédagogique qui serait remis à chaque nouveau membre, surtout les élus chez qui le renouvellement est assez important entre les élections municipales, départementales, régionales, législatives, etc. Ainsi, nous aurons des documents en appui pour apporter des explications à nos autres confrères élus.

**M. le président :**

Nous retenons l'idée.

**Mme AUCONIE :**

M. le directeur pourrait effectivement nous adresser ce PowerPoint qui est d'une très grande qualité. A l'heure des incertitudes, il serait opportun que chacun d'entre nous puisse être un ambassadeur du comité de bassin et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Par ailleurs, l'organisation territoriale de la gestion de l'eau, qui date de 1964, a été déclinée dans la directive-cadre européenne. En effet, cette organisation était tellement efficace qu'elle a été retenue pour être mise en œuvre dans chacun des Etats membres de l'Union européenne. Par la suite, grâce au RIOB (réseau international des organismes de bassin), ce sont plus de 70 pays, notamment sur le continent africain, qui ont mis en œuvre ce type de gestion intégrée par bassin dans leur pays. Il faut le rappeler régulièrement. C'est un modèle qui a été décliné bien ailleurs qu'en France. Il faut que nous arrivions à le performer dans une conjoncture plus compliquée. Puis, nous devons surtout le conserver dans son organisation territoriale.

**M. le président :**

J'ai réuni tout récemment à Nantes et Clermont-Ferrand les présidents de CLE (commission locale de l'eau), avec une bonne participation de leur part. Il existe aujourd'hui de véritables inquiétudes, avec une demande de compréhension de toutes nos organisations.

Je propose d'organiser avant l'été trois réunions en région, avec des régions regroupées si possible, afin de rencontrer l'ensemble des acteurs de l'eau sur les territoires. Un calendrier va vous être proposé. Les dates ont été arrêtées. Je vous invite à y participer.

Par ailleurs, j'ai un collègue du Morbihan qui regrette de ne pas avoir été invité, la semaine dernière, à une signature entre l'Association des îles du Ponant et l'agence de l'eau sur une thématique de l'eau dans les îles alors qu'il siège au comité de bassin.

J'ai réuni les présidents de CLE à Clermont-Ferrand il y a quinze jours. Je me suis rendu compte que les collègues du comité de bassin des secteurs concernés n'étaient pas invités. Il faut éviter cela. Il va falloir améliorer la communication et l'information autour de la vie du comité de bassin.

Nous allons mener les trois réunions en région conjointement avec les présidents de commissions territoriales, de manière à ce qu'ils soient totalement impliqués dans ce travail.

**Mme ROUSSET :**

Je suis présidente de la commission Allier-Loire amont. Je vous remercie, M. le président, de vous être déplacé pour nous voir et d'avoir organisé cette réunion avec les présidents de CLE. Nous n'avons effectivement pas tous été invités. Néanmoins, ce déplacement sur le territoire était important. D'ailleurs, les acteurs que vous avez pu rencontrer n'ont pas manqué de vous le manifester.

J'avais demandé, dès le début de ma présidence à cette commission, que nous puissions nous réunir plus souvent sur des thématiques techniques. Nous avons probablement de la connaissance à acquérir et à partager entre acteurs. Par exemple, récemment au Comité National de l'Eau (CNE), nous avons passé une matinée de travail entière avec des scientifiques. C'est essentiel aujourd'hui, vu que la situation évolue très vite en matière de changement climatique, que nous puissions discuter et grandir ensemble.

Par ailleurs, les présidents de CLE ont des avis à donner. Ils sont parfois en déroute au regard de l'évolution de certains projets et textes. Nous avons besoin d'avoir une vision partagée et une connaissance réglementaire partagée.

**M. le président :**

J'ai rencontré des acteurs lors de mon déplacement. C'est effectivement l'occasion de parler de problématiques spécifiques. Pour moi, c'est une manière de mieux connaître le bassin. C'est un chantier.

## REGLEMENT INTERIEUR – AMENDEMENT

### Point n°2 de l'ordre du jour

#### **M. GUTTON :**

Nous sommes régulièrement amenés à modifier le règlement intérieur. Après tout, c'est le signe qu'une structure vit. Il s'agit de mettre en œuvre l'évolution de la composition de la commission relative aux milieux naturels que préside M. Doron.

La commission est composée de 31 membres du comité de bassin (deux tiers) et de 14 membres extérieurs (un tiers). Le règlement intérieur doit préciser les règles de désignation des membres, sachant qu'elles sont différentes pour les membres du comité de bassin et pour les membres extérieurs.

Dès lors qu'il y a correspondance entre le nombre de postes au comité de bassin et le nombre de postes à la commission relative aux milieux naturels, il n'y a pas d'élection. En revanche, pour les postes où il y a plus de représentants au comité de bassin qu'à la commission relative aux milieux naturels, il est procédé à des élections à la majorité simple à un tour. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Les membres extérieurs au comité de bassin doivent être proposés par :

- le président de la Fédération nationale de la pêche en France (deux représentants des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique) ;
- le président de la Fédération nationale de l'environnement (deux représentants des associations agréées de défense et de protection de la nature) ;
- le président de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels (trois représentants des conservatoires des espaces naturels) ;
- conjointement les préfets de région et les présidents des conseils régionaux des six régions représentées au comité de bassin Loire-Bretagne (six représentants des comités régionaux de la biodiversité) ;
- un représentant scientifique proposé par le président de la commission.

Les consultations pour ces désignations sont en cours.

Un premier vote porte sur la modification du règlement intérieur.

#### **M. le président :**

Il s'agit d'appliquer la loi. Je sou mets le règlement intérieur modifié au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Adoption du règlement intérieur modifié du comité de bassin.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-02 du 26 avril 2018.**

#### **M. le président :**

Nous avons à élire :

- quatre représentants issus du premier collège du comité de bassin :
  - o un représentant des conseils régionaux ;
  - o deux représentants des conseils départementaux ;
  - o un représentant des communes ou groupements de communes ;
- cinq représentants issus du deuxième collège du comité de bassin :
  - o deux représentants de l'agriculture ;
  - o un représentant des associations agréées de défense des consommateurs ;
  - o un représentant de la profession industrielle ;
  - o un représentant des producteurs d'électricité.

Je vous propose de vous concerter entre vous. Puis, nous repasserons ce point à la fin de notre séance.

**M. GUTTON :**

La commission relative aux milieux naturels stagnait à un moment donné. M. Doron s'efforce de la relancer. Avec les nouvelles compétences des agences de l'eau en matière de biodiversité, c'est une commission qui a vocation à avoir une responsabilité beaucoup plus grande. D'ailleurs, c'est la seule commission obligatoire dans un comité de bassin, ce qui démontre son importance.

## **ADOPTION DU PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE**

### **Point n°7 de l'ordre du jour**

**M. le président :**

J'appelle M. Taufflieb pour nous faire état des travaux de la commission Planification qui a beaucoup œuvré sur le sujet.

**M. TAUFFLIEB :**

La commission Planification du 6 mars propose au comité de bassin ce plan d'adaptation au changement climatique, avec un calendrier qui mènera, je l'espère, à son adoption. Ce plan est le fruit d'un long travail de préparation, d'élaboration, de concertation et d'échanges, autant en interne qu'à l'externe sous forme de consultation. Des forums de l'eau territoriaux notamment ont été animés autour de cette thématique.

Ensuite, j'ai eu le plaisir d'animer un groupe de travail. Nous avons réuni l'ensemble des résultats des consultations pour essayer de nous mettre d'accord sur un certain nombre de points. Cela a donné lieu à des échanges intéressants et à des positions communes.

Nous arrivons au terme d'un exercice assez lourd en termes de charge de travail, au-delà du plaisir et de l'intérêt que cela a pu susciter. Toutes les sensibilités ont été représentées et ont pu s'exprimer au sein du groupe de travail.

Ce plan de bassin d'adaptation au changement climatique est construit autour de cinq thématiques : la qualité des milieux aquatiques, la quantité, les inondations, la submersion marine et la gouvernance. Nous sommes partis sur un constat de vulnérabilité du bassin. Puis, nous avons essayé de détailler les enjeux en posant la question de ce à quoi il faut s'attendre. Le changement climatique est par nature évolutif. C'est la conséquence d'un certain nombre de nos actions depuis plusieurs années, mais également, de ce que nous allons encore faire demain, quoique cette dimension du temps nous échappe parfois en tant qu'êtres humains.

Le plan propose 113 leviers qui permettront à l'ensemble des acteurs territoriaux de mener des actions tenant compte du changement climatique. Par ailleurs, une annexe présente un état des lieux des connaissances en matière de changement climatique dans le bassin, ce qui a permis de proposer ces leviers d'action. Puis, le plan a été enrichi avec la consultation du public et des assemblées. Il a été construit avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

Concernant l'objectif, ce plan n'est pas un document réglementaire qui s'impose aux acteurs du bassin. C'est une invitation à agir, fondée sur la nécessité de se mobiliser dès maintenant en s'appuyant sur des exemples qui ouvrent la voie. Il a vocation à inspirer d'autres documents de planification et de programmation à l'échelle du bassin comme à l'échelle locale dans une logique de développement durable.

Il s'agit d'un document de politique générale, de soutien, d'aide et de travail destiné d'abord aux collectivités territoriales dans le cadre de leur politique territoriale en matière de climat et d'environnement, plus particulièrement lors de l'élaboration des Sage ou lors des études sur

l'hydrologie, milieux, usages et climat. Sont aussi concernés les chercheurs, les scientifiques, les associations et les services de l'Etat. J'ai ajouté tous les habitants du bassin parce que chacun a un rôle important à jouer dans cette anticipation des difficultés que posera le changement climatique.

Autant l'introduction du plan nous donnait des éléments de cadrage, autant la conclusion nous propose des éléments de perspective.

Le présent plan se conçoit d'abord comme un plan de sensibilisation à la vulnérabilité du bassin, de ses écosystèmes, de ses activités et des habitants qui y vivent, ainsi qu'aux impacts du changement climatique. Ce plan est aussi une invitation à engager ou à intensifier les actions nécessaires à l'amélioration du bon état des eaux et des ressources naturelles car ce bon état contribue directement à la résilience des écosystèmes du bassin.

Enfin, ce plan invite les acteurs du territoire à décliner à leur échelle les approches systémiques et transversales adaptées à leurs enjeux en mobilisant les principaux leviers d'action évoqués.

Une fois cette conclusion rendue publique, lançons les débats. Nous avons maintenant un texte sur lequel nous référer. Faisons évoluer les données et les études de vulnérabilité à la disposition des territoires, notamment celles qui sont présentées en annexe. Par ailleurs, le 11<sup>e</sup> programme devra intégrer les difficultés et le constat faits sur le changement climatique.

Nous aurons une lourde charge de travail en termes de planification. En effet, les travaux préparatoires au Sdage 2022-2027 doivent prendre en compte les réflexions engagées dans ce plan.

Pour finir, je remercie l'ensemble des membres de la commission Planification. Ce plan a été adopté par 21 voix, avec 10 abstentions. Je remercie également ceux qui ont participé aux deux journées du groupe de travail. Cela a eu une grosse implication dans la rédaction du texte que nous vous proposons aujourd'hui.

Je souligne particulièrement un investissement fort des représentants du monde agricole et le rôle actif des associations de défense de l'environnement au moment des échanges, aussi bien dans le groupe de travail qu'en commission Planification. Qu'ils en soient ici remerciés.

#### **M. PIRIOU :**

Ce plan d'adaptation au changement climatique devrait également prendre en compte :

- les SRADDET (schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui sont en cours de construction dans les régions et qui vont être adoptés en 2019 ;
- le document stratégique maritime de la façade NAMO (Nord Atlantique-Manche Ouest) qui est en cours d'élaboration.

#### **M. PELLERIN :**

Je représente la Coordination pour la défense du marais poitevin et France Nature Environnement. Je voulais aborder le volet quantitatif que je connais le mieux. Certes, nous avons travaillé. Toutefois, il y a eu beaucoup de tergiversations sémantiques qui ont finalement abouti à ce qui semble être une incohérence.

A la page 34, le terme de « retenue de substitution » est remplacé par « réserve de substitution ». C'est effectivement en conformité avec le glossaire de l'expertise collective qui vient de sortir. Puis, à la page 61, nous avons toujours la notion de réserve mais il n'y a plus la substitution. Ensuite, à la page 90, on ne parle même plus de réserve de substitution mais de stockage en général – et ce qui nous gêne encore plus – d'accroissement de stockage.

En fin de compte, en lisant avec du recul, nous nous apercevons que cette progression affiche non pas une incohérence mais une sorte de cohérence masquée qui aboutit à cet accroissement de stockage, que nous sommes gênés de voir présenté d'emblée comme solution dans un plan qui devrait être prospectif et s'ouvrir à toutes les solutions possibles.

## **M. BITEAU :**

Je suis président du forum des marais atlantiques. Je suis gêné par une présentation qui ne parle que d'adaptation au changement climatique et qui n'a pas suffisamment la volonté d'aborder le sujet de l'atténuation du changement climatique. Si nous ne nous attaquons pas franchement à cette problématique, dans trente ans, nous serions encore en train d'essayer d'imaginer un plan d'adaptation au changement climatique, si tant est qu'il soit encore possible de s'y adapter. Quand on traite de sujets aussi fondamentaux que le changement climatique par le prisme de la problématique de l'eau, tant sur l'aspect quantitatif que qualitatif, à mon avis, il faut avoir l'ambition de participer à l'atténuation du changement climatique.

M. Pellerin vient d'évoquer le stockage de l'eau. Il est prévu d'engager des sommes d'argent colossales dans le stockage de l'eau, en y adossant un modèle agricole qui ne prend pas franchement en compte l'atténuation du changement climatique. Or, quand on occupe 70 % de l'espace, on doit engager des pratiques agricoles qui posent cette question de l'atténuation du changement climatique.

M. Pellerin a également parlé du lien terre-mer. Aujourd'hui, nous sommes en train de conduire des projets d'élaboration de documents programmatiques en mer qui sont très ambitieux. Il a été question du document stratégique qui concerne toutes les façades nationales. Cependant, nous n'arriverions pas à porter ces projections ambitieuses en mer si nous n'intégrions pas la problématique d'une gestion quantitative et qualitative de l'eau à l'échelle des bassins versants. Sur fond de changement climatique, cela me paraît déterminant. Si un peu plus d'eau douce arrivait à la mer, ce serait d'ores et déjà bénéfique pour la pérennité de nos activités marines. Je pense surtout aux activités primaires de la pêche et de la conchyliculture. Ce lien terre-mer, je ne le sens pas suffisamment affirmé dans ce document.

## **Mme BRUNY :**

D'abord, je remercie M. Taufflieb pour l'animation des groupes de travail. Ensuite, nous avons dans l'annexe de ce document les phrases suivantes :

- à la page 89, au dernier paragraphe : « Une possibilité d'adaptation réside dans la construction de retenues qui stockeraient l'eau en hiver » ;
- à la page 91 : « La réutilisation des eaux usées traitées fait partie des solutions envisageables pour s'adapter à la raréfaction de la ressource ».

Ces deux phrases, s'agissant de préconisations, n'ont rien à faire à cet endroit du document. Je vous proposerais purement et simplement de les supprimer ; de même que la phrase qui dit : « L'IRSTEA et Ecofilia ont réalisé des études de coût-bénéfice sur trois projets existants de réutilisation des eaux usées ». Cela ne change pas la suite du paragraphe.

## **M. NOYAU :**

Je remercie M. Taufflieb pour le travail de fond qui a été accompli et pour son animation. Ce fut un travail très long, un marathon. Nous nous sommes écoutés mutuellement et nous avons travaillé dans un esprit constructif.

L'eau est un facteur de production et de développement durable. Nous avons effectivement à réfléchir sur les réserves. Le PACC (plan d'adaptation au changement climatique) a vocation à être assez ouvert. La loi sur l'eau est déjà très restrictive. Toutefois, le fait que ce plan soit ouvert n'implique pas de faire n'importe quoi. Puis, nous devons réfléchir localement puisque ce sont les territoires qui doivent travailler sur l'eau.

L'agriculture, depuis une dizaine d'années, réfléchit sur l'atténuation et l'adaptation en même temps. L'agriculture est une solution, pas un problème. Nous continuerons à travailler avec tous les acteurs de territoire. Par ailleurs, nous demandons que tout ce qui est écrit dans ce document soit cautionné scientifiquement. C'est ce qui était prévu au départ.

Puis, nous souhaiterions que le PACC inspire fortement le 11<sup>e</sup> programme. Pour l'instant, la notion de changement climatique se retrouve très peu dans le 11<sup>e</sup> programme. Il nous reste encore un peu de temps pour ouvrir des lignes même si le financement ne vient pas encore en face.

Nous voulons que le document soit actualisé au fur et à mesure que les connaissances se précisent. Il pourrait également inspirer le Sdage dans quelques années.

## M. DORON :

Je vais d'abord rebondir sur les propos de Mme la secrétaire générale de la préfecture qui a rappelé en avant-propos qu'il devait y avoir une adaptation des usages de l'eau au changement climatique. Or, le plan qu'il nous est proposé d'adopter ce jour ne semble pas s'inspirer pleinement de ce précepte.

J'évoquerais quatre enjeux identifiés. D'abord, vous comprendrez les questionnements qu'emporte ce plan à travers la notion d'artificialiser davantage ou de restaurer les infrastructures vertes. Effectivement, on ne sent pas l'équilibre dans ce document : « Si pour sécuriser et préserver les services indispensables rendus par les milieux aquatiques aux habitants du bassin, la nécessité d'agir est unanimement partagée, davantage de réservoirs peuvent néanmoins apparaître comme une solution incontournable face aux enjeux du futur ». De tels aménagements sont-ils une solution aussi durable et efficace que ne serait la reconstruction des infrastructures naturelles qui régulaient et épuraient nos cours d'eau bien mieux qu'actuellement, avant que l'on dégrade fortement leur fonctionnalité ?

Puis, dans les bassins versants du bassin les plus modifiés par les activités humaines et les plus équipés en termes d'aménagement, la tension des conflits d'usage et la dégradation observée de la ressource en eau n'augurent pas de la pertinence durable de la poursuite de cette stratégie d'artificialisation croissante face au changement climatique. Certes, il y a de forts atouts régionaux, mais aussi, une demande croissante dans le domaine de la ressource. Ces pressions croissantes résultant des usages tendent à affaiblir la capacité des milieux naturels à nous fournir les services attendus alors même que les perspectives climatiques vont amplifier ces sollicitations.

Des infrastructures naturelles affaiblies et insuffisamment prises en compte, ce constat représente le troisième volet que je souhaitais relever dans l'architecture globale de ce plan d'adaptation. En effet, les zones humides et les cours d'eau rendent gratuitement de nombreux services lorsqu'ils n'ont pas été puissamment modifiés par les actions humaines compromettant cette aptitude. Retenir l'eau dans les sols et les nappes, limitant ainsi la violence des inondations et la sévérité des étiages, de même qu'assurer l'autoépuration font partie de ce service rendu. Un grand nombre de choix stratégiques d'aménagement et d'usage à l'échelle du bassin ont fortement dégradé ces fonctionnalités naturelles.

Les perturbations hydro-morphologiques de nos cours d'eau sont très importantes. Depuis le drainage à l'échelle de la parcelle agricole jusqu'au recalibrage des cours d'eau, en passant par la rupture de la continuité écologique due au fractionnement résultant d'une multitude de seuils et de barrages, ces modifications structurelles majeures ont, entre autres effets, considérablement accru les problèmes de l'amplitude saisonnière du trop ou du pas assez d'eau.

Enfin, pour terminer sur le quatrième élément visant l'équilibre général de ce texte, les limites de l'efficacité des solutions techniques qui nous sont proposées sont connues. Dans le présent plan, les enjeux hydro-morphologiques et leurs conséquences sur la résilience de nos écosystèmes aquatiques, face aux enjeux climatiques à venir, apparaissent sous-estimés au profit d'une recherche de solution visant à artificialiser encore davantage notre réseau hydrographique sur la base d'exemples existants, en vue de la seule gestion des débits nécessaires aux usages les plus consommateurs d'eau.

C'est en résumé ce que le GIEC définissait en 2009 à propos de la non-adaptation. Si l'atténuation et l'adaptation ne vont pas toujours dans le même sens, l'adaptation peut aussi conduire à des résultats non conformes aux attentes. Les risques de mal-adaptation ne doivent pas être sous-estimés dans ce plan. Cette notion de mal-adaptation est définie de la manière suivante : un changement dans les systèmes naturels ou humains qui conduit de manière non intentionnée à augmenter la vulnérabilité au lieu de la réduire.

Une explication plus pragmatique peut être proposée, selon laquelle une situation de mal-adaptation correspond à l'une des situations suivantes :

- l'utilisation inefficace des ressources comparée à d'autres options d'utilisation ; par exemple, le fait de calibrer chaque investissement par rapport au changement climatique engendrerait un surcoût qui ne serait sans doute pas profitable à l'ensemble de la société ;
- le transfert de vulnérabilité d'un système à un autre mais également d'une période à une autre ;
- la réduction de la marge d'adaptation future, mesure qui limite la flexibilité éventuelle, par exemple la modification de certains assolements ;

- l'erreur de calibrage (sous-adaptation ou adaptation sous-optimale).

A l'analyse, il semblerait bien que le plan d'adaptation au changement climatique proposé rencontre quelques difficultés dans ces domaines. Je vous remercie de votre attention.

#### **M ROUSSEAU :**

Je souhaite réagir à ce plan d'adaptation au changement climatique. J'ai l'impression que la manière que nous avons de discuter de ces questions n'a pas changé. On parle d'adaptation et de prise en compte du changement climatique mais les revendications restent les mêmes qui ont présidé à l'élaboration du 9<sup>e</sup> ou du 10<sup>e</sup> programme. Ceci est une constante. Je peux toujours considérer que s'agissant d'un premier exercice, de petits écarts peuvent être tolérés.

S'il s'agit de prendre au sérieux cette histoire de changement climatique, je n'imagine pas que ce soit la politique de l'agence de l'eau Loire-Bretagne seule qui devrait changer. Tout doit s'adapter, y compris les modes de production, les modes de vie et le modèle agricole.

Le modèle agricole actuel notamment a un sacré passif en termes de pollution. Au regard de la convention OSPAR (Oslo-Paris), je ne pense pas que la quantité d'azote qui se déverse dans les estuaires constitue une amélioration. On peut se poser la question de ce modèle agricole qui reste en difficulté malgré les efforts et les moyens financiers qui ont été consentis. Qu'en sera-t-il en 2070 ? Nous avons connu le projet Explore 2070. Je n'imagine pas qu'au nom de l'adaptation au changement climatique, on continue à faire comme avant.

Ceci étant, cette notion de création de retenue soulève déjà une première question : combien de mètres cubes d'eau sont stockés dans notre pays ? Ce sont certainement plus de dix à vingt milliards de mètres cubes. Quand s'arrêtera-t-on ? En effet, il y a les inconvénients liés à l'eutrophisation des retenues, pas seulement sur les fleuves mais aussi pour l'eau potable.

A mon sens, ce plan d'adaptation est appelé à évoluer parallèlement à l'élaboration du futur Sdage. Je reconnais le travail qui a été accompli. Je remercie une fois de plus M. Taufflieb qui a très bien animé les discussions, malgré un rapport de force inégal chez ceux qui portent les points de vue.

#### **Mme GALLIEN :**

Je suis présidente du Sage Loire amont. Nous avons eu le bonheur de l'inaugurer récemment en présence du préfet et d'un certain nombre d'élus et d'usagers.

Nous avons eu l'idée de donner les chiffres du réchauffement climatique sur notre secteur du Sage Loire amont qui s'étend sur 172 communes. La température de l'eau aura augmenté de 2,5 °C dans 40 ans et nous aurons 30 % de la ressource en moins. Depuis 1954, 30 % du débit partent du côté de l'Ardèche. En même temps, il faut rendre un certain nombre de millions de mètres cubes sur la Loire.

A la suite de cette présentation par l'expert en réchauffement climatique, les agriculteurs ont bien compris la nécessité de faire évoluer les pratiques et de devenir des militants de l'eau. Le réchauffement climatique va nous pousser à agir avec moins de moyens malheureusement mais j'espère avec plus d'efficacité. C'est entré dans les consciences et dans les pratiques. C'était le message positif que je voulais vous livrer. Merci pour tout le travail accompli.

#### **M. DAUTON :**

A entendre les propos tenus ce matin, il semblerait que l'agriculture soit la seule responsable du changement climatique. Or, à travers ce bâtiment et le déplacement que chacun de nous a dû effectuer pour venir ce matin à cette belle assemblée, nous sommes tous responsables au quotidien du changement climatique. A un moment donné, il faut le rappeler.

Certes, l'agriculture est contributive mais elle est également largement impactée par ce changement climatique au travers d'un manque ou d'un excès d'eau ou de l'instabilité du développement de nos récoltes. Fort de ce constat et dans un souci d'anticipation, cela fait plus de dix ans que nous, chambres d'agriculture, travaillons sur une adaptation en mettant en œuvre de nouvelles espèces et de nouvelles techniques culturales de manière à pouvoir continuer à produire dans ce contexte nouveau.



Nous proposons également une solution par le biais notamment du stockage de carbone. Il faut aussi intégrer cette technique. Certes, ce n'est pas suffisamment évoqué dans le plan qui nous est présenté ce matin. Toutefois, c'est faire offense au groupe de travail et à son président de réduire ce plan d'adaptation au changement climatique à la seule problématique de création de réserve et de stockage d'eau. Une plante a besoin d'eau pour se développer, quel que soit le modèle d'agriculture, biologique ou conventionnel.

Nous avons certainement eu un problème de répartition des pluies sur les trente dernières années. Toutefois, la quantité semble être au rendez-vous, d'où l'idée de vouloir la stocker en bon père de famille. Nous n'allons pas refaire les débats que nous avons eus dans les groupes de travail et dans les commissions. Cependant, il y a un certain nombre d'évidences à appeler.

**M. BLAISE :**

Je représente l'Union française de l'électricité. Je tiens à intervenir pour pondérer les choses. Ce n'est pas parce que les industriels ne vont présenter qu'un seul avis que celui-ci doit être moins important que dix avis d'environnementalistes. Les débats qui ont eu lieu dans les groupes de travail ont permis d'enrichir ce document relativement équilibré. Par ailleurs, nous ne débattons pas d'un modèle de société ; cela relève d'une élection présidentielle mais certainement pas d'un comité de bassin.

Ce document, à 95 %, aborde la question de l'amélioration des pratiques de tous ordres. Nous savons pertinemment que tous les scénarios qui se présentent sont relativement catastrophiques en termes d'impact sur les milieux, en particulier sur la ressource en eau. Nous devons certainement, d'une façon ou d'une autre, tenir compte de la résilience des milieux. Au-delà de la notion de mal-adaptation, il pourrait même s'agir de sous-adaptation. Il est indispensable de ne pas préjuger de l'avenir. Pour l'instant, nous n'avons pas d'autre modèle que celui qui existe déjà en matière de stockage. Depuis cinquante ans, c'est bien le stockage qui a permis le soutien des étiages. Le stockage a été mis en place par les comités de bassin et la politique de l'eau. Il ne faut surtout pas revenir sur le texte tel qu'il a été présenté, ce serait compromettre l'avenir de notre société.

**Mme ANTON :**

Je signale le gros travail, tant le fond que sur la forme, qui a été effectué en commission et par le groupe de travail thématique. Tous les acteurs des différents collèges ont contribué, avec cet objectif commun d'élaborer un plan d'adaptation au changement climatique assez ambitieux et sur lequel reposerait notre 11<sup>e</sup> programme. Ensuite, vont se poser les questions de financement et de niveau de priorité à donner à certaines actions.

Par ailleurs, en matière de changement climatique, il n'y a pas que le volet « pénurie d'eau » qui va être accentué. Il y aura également une recrudescence des phénomènes extrêmes, dont les inondations fluviales, maritimes et par ruissèlement ou par remontée de nappe. C'est un gros volet que nous avons souhaité développer dans ce plan d'adaptation au changement climatique, avec tout l'axe sur la résilience des territoires. Pour cela, nous nous sommes basés sur tous les services rendus par la nature pour mieux gérer ce risque majeur.

**M. FERRAND :**

Cela fait maintenant plus de dix-huit mois que nous travaillons sur ce sujet dans cette commission. Aujourd'hui, j'entends les mêmes arguments que nous avons eus en commission. Nous sommes arrivés à un document qui a fait consensus et qui a été adopté. Si nous reprenons les dix-huit mois de débat avec les mêmes arguments, nous allons y passer beaucoup de temps. Ce plan a été établi. L'argumentation ne varie pas d'un côté comme de l'autre. Cela ne fait pas avancer plus le débat. Je représente une collectivité qui porte le développement économique et l'environnement. Aujourd'hui, je trouve que ce plan est adapté. Il est grand temps d'en tenir compte dans les documents de l'agence.

#### **M. GANDRIEAU :**

Le groupe de travail, qui représente l'ensemble des sensibilités, a fait un gros travail. Par ailleurs, à travers les questionnaires qui ont été envoyés, il fallait tenir compte des avis représentatifs de la société française dans son ensemble. Or, les prises de parole m'ont semblé un peu déséquilibrées, même si je suis en complet accord avec certains propos. En même temps, je suis un peu effaré que l'on ramène toujours cette problématique au stockage de l'eau. Il y a des idéaux différents et des positions différentes. Je remercie M. Taufflieb pour la présentation qui a été faite.

#### **M. TAUFFLIEB :**

Le débat en groupe de travail et en commission a été riche. Le travail a été initié par M. Burlot quand il présidait la commission Planification. Il n'y a effectivement rien de nouveau sur la qualité des commentaires.

Je le répète à chaque fois, d'abord, ce n'est pas un plan prescriptif mais un plan de politique générale. Ensuite, je crois que 95 % des intentions sont dans le préambule. Certes, nous y avons mis quelques phrases générales mais qui ouvrent bien la problématique. Ce n'est pas un document figé. C'est un document qui démarre une politique, une intention et des pratiques différentes.

Puis, je suis désolé pour Mme Bruny. Nous faisons un travail collectif important. Cela me paraît compliqué de prendre des amendements en séance plénière du comité de bassin. C'est plutôt le rôle de la commission. Le texte qui est présenté ne bougera pas.

#### **M. le président :**

Comment voulez-vous que nous soyons crédibles demain pour défendre les agences si nous ne nous approprions pas ce débat ? La ressource naturelle qui va être la plus impactée par la question du dérèglement climatique, ce sera l'eau. Nous avons de la chance car nous sommes plutôt bien servis jusqu'à présent. Mme Gallien évoquait - 30 % en 2050 sur certaines parties de son territoire.

La question de l'eau va impacter toutes nos activités. Nous ne pouvons pas imaginer que notre instance, après deux ans de travail, ne puisse pas soutenir ce plan. Nous avons nos divergences de vue, de positionnement et de compréhension du sujet. En revanche, les experts sont clairs. Les accords de Paris évoquaient + 2 °C en 2100. En l'occurrence, on nous parle de + 4,5 à + 5 °C. C'est catastrophique.

Ce sujet est en lien avec les questions de migration, d'accès à l'eau dans le monde, de développement économique et d'aménagement du territoire. Comment imaginer des économies responsables et dynamiques sans eau ? M. Biteau avait raison de souligner le lien entre la terre et la mer. En protégeant les ressources en eau terrestres, nous protégeons aussi nos littoraux, nos agricultures et nos industries. Il va falloir que nous prenions pleinement en considération cette question essentielle. Le droit à l'eau, c'est le droit au développement économique et à l'aménagement de nos territoires. En même temps, il va falloir mettre en œuvre ces questions de solidarité amont/aval et ville/campagne. Cette ressource en eau, il faudra encore plus la partager, la protéger et la gérer.

Je vous invite vraiment, mes chers collègues, à tenir compte de tout cela, au-delà des divergences qui peuvent apparaître sur ce texte, qui a par ailleurs reçu un consensus en commission. Je remercie M. Taufflieb et toute l'équipe du travail réalisé. Cela ferait un très mauvais effet si nous ne le votions pas. En tant que responsables, notre devoir est d'aider les territoires à s'approprier le sujet. Dans la question du dérèglement climatique, la question de l'eau est essentielle.

Je vous invite maintenant mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, à voter ce texte.

- *Plan d'adaptation au changement climatique pour le bassin Loire-Bretagne.*
  - **Adoptée à la majorité (117 voix pour, 4 voix contre, 19 votes blancs).**
- Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-03 du 26 avril 2018.**

**M. le président :**

Je vous remercie pour ce vote massif.

*[Applaudissements]*

## **CARTOGRAPHIE DES ZONES REGLEMENTAIRES RELATIVES A LA GEOTHERMIE DE MINIME IMPORTANCE EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

Point n°8 de l'ordre du jour

**M. CHASSANDE :**

La géothermie de minime importance, c'est de la géothermie à faible profondeur, à faible puissance et à faible température. C'est une politique de développement d'énergie renouvelable. Une cartographie nationale définit les zones propices, les zones non concernées et les zones intermédiaires.

Il est possible d'adapter cette cartographie nationale dans chaque région pour tenir compte d'une analyse plus fine et des spécificités. Ce travail a été effectué en région Centre-Val de Loire avec le BRGM. Cela conduit à être un peu plus restrictif sur les zones propices de façon à mieux intégrer les problématiques de mise en communication de nappes, ce qui correspond à des enjeux qui sont largement dans les préoccupations de ce comité de bassin. En effet, il faut faire attention à ne pas mettre en communication des nappes de bonne qualité avec des nappes de moins bonne qualité. Ainsi, a été un peu restreint le champ des zones vertes, qui sont favorables sans études complémentaires, de manière à mieux intégrer ces problématiques de mise en communication de nappes. La proposition de cartographie a été présentée de manière beaucoup plus détaillée en commission Planification.

**M. TAUFFLIEB :**

La commission Planification a approuvé la cartographie présentée par la DREAL ainsi que le projet soumis au comité de bassin.

**Mme ANTON :**

Notre métropole est en train d'élaborer notre plan climat-air-énergie territorial. Nous avons pour objectif, à l'horizon 2050, d'être un territoire à 100 % d'énergie renouvelable. Nous avons découvert un gisement géothermique important qui était à ce jour assez inexploité. J'aimerais valoriser ce travail de cartographie du BRGM qui va véritablement nous aiguiller. Nous sommes rentrés dans le détail pour localiser les endroits à fort potentiel géothermique.

**M. le président :**

Le BRGM propose aux collectivités des interventions sur le sujet.

**Mme ROUSSET :**

Je n'ai pas saisi la finalité de cette validation. Cela va-t-il conduire à augmenter les prescriptions techniques sur ces zonages ?

**M. CHASSANDE :**

Dans les zones vertes, il est possible d'effectuer des forages géothermiques sans études spécifiques. Dans les zones rouges, on n'a pas le droit ; nous avons très peu de zones rouges. Dans les zones orange, il faut l'expertise d'un hydrogéologue expert pour vérifier que cela

n'apporte pas de nuisances, notamment en termes de communication de nappes. En l'occurrence, nous sommes passés de vert à orange de manière assez importante sur la région à cause de problèmes de mise en communication de nappes, quoique ce ne soit pas bloquant. Pour l'instant, cette adaptation s'est effectuée en région Centre-Val de Loire, pendant que d'autres régions y travaillent.

**M. le président :**

C'est de la bonne gestion. Il faut faire attention compte tenu de ce qui s'est passé sur les eaux souterraines dans certains territoires. Nous avons une étude du BRGM sur la rentrée du biseau salé sur les communes littorales. Cela commence à devenir inquiétant.

Nous allons procéder au vote. Le vote est engagé.

- *Cartographie des zones réglementaires relatives à la géothermie de minime importance. Révision de la carte pour la région Centre-Val de Loire.*
- **Adoptée à la majorité (124 voix pour, 4 voix contre, 7 votes blancs).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-04 du 26 avril 2018.**

**SDAGE 2022-2027  
PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PERIODE 2018-2021**

Point n°9 de l'ordre du jour

**M. TAUFFLIEB :**

Nous avons souhaité partager avec le comité de bassin le lourd travail qui nous attend. Le calendrier nous mène jusqu'en novembre 2021, échéance à laquelle nous nous retrouverons dans cette instance pour approuver le futur Sdage 2022-2027.

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, le comité de bassin s'appuie sur :

- la commission Planification qui est la tête de pont dans la préparation des travaux ;
- la commission Inondations, plan Loire de Mme Anton pour la partie PGRI (plan de gestion des risques d'inondation) ;
- la commission Littoral pour le chapitre qui concerne la préservation du littoral ;
- la commission Communication de M. Pélicot pour l'ensemble des échanges, notamment les consultations du public.

En commission, nous avons précisé trois éléments à prendre en compte :

- le plan d'adaptation au changement climatique, qui n'est pas contraignant mais qui doit inspirer les travaux du Sdage ;
- l'état des lieux, qui est établi en s'appuyant sur les données disponibles et fiables les plus récentes, avec la difficulté du décalage entre l'état des lieux 2019 et le Sdage 2021 dans sa version finale ;
- le déséquilibre entre le temps et l'énergie.

Nous avons ces difficultés de calendrier à gérer. La commission a approuvé le projet d'avis qui est soumis au comité de bassin pour information en matière de charge de travail que cela représente pour tout le monde.

**M. le président :**

Je vous donne les dates de rencontre des territoires, par grandes régions et en partenariat avec les conseils régionaux et les commissions territoriales :

- 8 juin : régions Auvergne-Rhône-Alpes/Bourgogne-Franche-Comté ;
- 14 juin : régions Bretagne/Pays de la Loire/Normandie ;

- 27 juin : régions Centre-Val de Loire/Nouvelle-Aquitaine.

**M. GOUSSET :**

Ces commissions territoriales étaient jusqu'alors basées sur des structures hydrographiques. En l'occurrence, on part sur des structures régionales.

**M. le président :**

L'idée, c'est de rencontrer les élus et les acteurs des territoires par grand secteur. Ce ne sont pas des commissions territoriales. J'avais promis cette rencontre aux acteurs de terrain pour évoquer un peu nos sujets. Il s'agit plus de périmètres de rencontre. C'est l'occasion pour tous les membres du comité de bassin des régions concernées d'aller à la rencontre des territoires.

**M. GUTTON :**

Un message sur l'extranet « instances » précisera les dates et les lieux.

**M. le président :**

Je soumetts au vote le programme de travail du comité de bassin. Le vote est ouvert.

- *Programme de travail du comité de bassin et de ses commissions pour la période 2018-2021.*
- **Adoptée à la majorité (132 voix pour, 4 votes blancs).**

**Cette décision fait l'objet de la délibération n°2018-05 du 26 avril 2018.**

## **BILAN FINANCIER DU 10<sup>E</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**

Point n°5 de l'ordre du jour

**M. le président :**

Nous passons maintenant aux questions financières. M. Gérard, président de la commission Finances et Programme, s'excuse de ne pas être des nôtres aujourd'hui. Il a eu l'occasion de rappeler que la commission a beaucoup travaillé sur le 11<sup>e</sup> programme. Il souligne également la bonne idée que nous avons eue d'avoir un même président pour les deux commissions du comité de bassin et du conseil d'administration qui s'occupent des questions de programme et financières. Nous allons effectivement vivre quelques difficultés financières. Aussi, j'ai proposé à Mme la directrice adjointe de nous présenter les grandes masses financières de l'agence pour l'année 2017 pour bien comprendre les tensions financières auxquelles nous allons être confrontés.

**Mme SPILLIAERT :**

Avant d'aborder la partie strictement financière (bilan du 10<sup>e</sup> programme et perspectives du 11<sup>e</sup>), je vais vous présenter quelques notions de base relatives à l'agence de l'eau faisant suite à celles que M. Gutton vous a exposées tout à l'heure mais sur la partie un peu plus financière.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un établissement public et administratif. De ce fait, elle dispose d'une autonomie administrative et financière pour remplir sa mission d'intérêt général. Par conséquent, l'agence bénéficie d'une certaine souplesse pour mieux assurer ses missions.

L'établissement est une personne morale de droit public. Son organisation s'appuie sur le comité de bassin, le conseil d'administration et le directeur général. L'agence dispose d'un budget propre qui provient des redevances et taxes qui lui sont affectées.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est rattachée à l'Etat, sous tutelle du ministère du Budget et du ministère de la Transition écologique et solidaire. Elle est soumise au principe de spécialité puisque ses compétences sont définies dans le Code de l'environnement.

En matière de comptabilité, l'agence applique le principe qui prévaut pour toute comptabilité publique de séparation du comptable et de l'ordonnateur.

La fonction d'ordonnateur est dévolue au directeur général qui est habilité à apprécier l'opportunité d'une dépense et à constater l'existence d'une recette. L'ordonnateur ordonne, demande, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses.

L'agence est auditée de manière régulière par la Cour des comptes. Le directeur général répond devant la Cour des comptes. En cas de manquement, il est passible de la cour de discipline budgétaire et financière.

Le comptable public est le seul chargé du maniement des fonds publics. Il en assure le recouvrement pour les recettes et les redevances ou le paiement après avoir exercé sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire le contrôle qui vise à constater la régularité des recettes et des dépenses. J'insiste sur le fait que le comptable est responsable sur ses deniers personnels. Il est également passible de cour de discipline budgétaire et financière en cas de manquement.

Ce sont des responsabilités très engageantes, exercées à la fois par l'ordonnateur et le comptable.

Les agences sont, comme toute la sphère étatique, régies par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ainsi que par le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Je ne vous détaille ni la LOLF ni le décret GBCP ni les trois comptabilités auxquelles l'agence est astreinte : une comptabilité de programme, une comptabilité budgétaire et une comptabilité générale. Naturellement, toutes les trois sont articulées.

Dans chacune des comptabilités, je vous demanderai simplement de retenir deux notions. Il y a d'abord une notion d'engagement, c'est-à-dire que l'agence s'engage auprès d'un tiers à lui apporter une aide. Par conséquent, nous tenons une comptabilité en autorisation de programme tandis que le budget se décline selon une comptabilité en autorisation d'engagement. Je rappelle que les avances ne sont comptées qu'en programme. Ensuite, l'agence procède au versement de l'aide. En face de l'engagement, il y a le paiement. Le versement de l'aide s'effectue en crédit de paiement sur le budget ou en charge constatée dans la comptabilité générale.

Les lignes de programme sont regroupées dans des domaines. Il existe trois domaines :

- le domaine 1 : connaissance du milieu, communication et fonctions supports (charges de personnel, charges de fonctionnement, charges d'investissement) ;
- le domaine 2 : mesures générales de la gestion de l'eau fixées par les directives européennes et nationales ;
- le domaine 3 : mesures territoriales de gestion de l'eau.

Le conseil d'administration, dans le cadre du programme général, peut faire évoluer la répartition des crédits affectés à chaque ligne de programme, dans la limite du plafond décidé par domaine sur les six ans. Ces plafonds peuvent être déplacés pour chaque enveloppe mais dans le respect de la fongibilité dite asymétrique. C'est une notion qui a été introduite par la loi organique relative aux lois de finances. Elle permet de transférer des crédits du domaine 1 vers le domaine 2. En revanche, pas de transférer de crédits du domaine 2 vers le domaine 1. De la même façon, aller du domaine 1 ou 2 vers le domaine 3 est autorisé, l'inverse étant interdit : pas de transfert du domaine 3 vers le domaine 2 ou le domaine 1. C'est la fongibilité asymétrique qui s'impose à la gestion du programme. Vous avez dans votre dossier, pour une lecture plus facile, les lignes de programme associées à chacun des domaines.

Le programme est élaboré et voté par le conseil d'administration et le comité de bassin pour six ans. Nous sommes sur un programme pluriannuel de six ans. C'est très différent d'un budget annuel. L'Etat fixe les différentes contributions aux budgets de l'Etat, de l'Agence française pour la biodiversité, de l'office national pour la chasse et la faune sauvage, etc.

L'Etat fixe les effectifs, le plafond d'emploi en ETP-ETPT (équivalent temps plein-équivalent temps plein travaillé) et les montants plafonds du programme pluriannuel.

Le comité de bassin adopte le programme pluriannuel, que le conseil d'administration prépare et élabore. Celui-ci vote le budget chaque année, dans les limites du programme pluriannuel et en tenant compte des contributions fixées. La notion de soutenabilité du budget est extrêmement importante et prégnante lors des votes du budget. Elle est représentative de la capacité de l'agence à rester solvable, c'est-à-dire de conserver des marges de manœuvre budgétaires suffisantes pour honorer ses engagements.

Le conseil d'administration vote l'attribution des aides en donnant délégation à la commission des aides et au directeur général de manière extrêmement codifiée. Le directeur général fait exécuter le programme d'intervention et le budget voté.

Concernant l'engagement annuel, les tableaux qui sont dans votre dossier sont très importants. Je vous demande de prendre les chiffres à partir de 2019. Ce sont des chiffres provisoires mais les ordres de grandeur sont très proches. Ces chiffres peuvent évoluer mais à la marge. Vous pouvez constater comment nous avons engagé le 10<sup>e</sup> programme et comment nous nous apprêtons à engager le 11<sup>e</sup> programme compte tenu des contraintes qui nous sont imposées.

Le 10<sup>e</sup> programme a donné lieu à des autorisations de programme, des subventions engagées et des avances accordées extrêmement importantes, de l'ordre de 348 M€ en moyenne, avec un pic très fort – au-dessus de 450 M€ – pour l'année 2017, c'est-à-dire à la fin du 10<sup>e</sup> programme. Le 11<sup>e</sup> programme sera plus modeste. Nous constatons une baisse de l'ordre de 26 %, avec une moyenne annuelle qui passe de 348 M€ au 10<sup>e</sup> programme à 247 M€ au 11<sup>e</sup> programme (- 100 M€).

Pour les paiements, nous avons travaillé sur un rythme de paiement accéléré sur la seconde moitié du 11<sup>e</sup> programme pour maîtriser les restes à payer et la trésorerie. L'agence de l'eau Loire-Bretagne gère sa trésorerie de manière très affûtée. Elle a une trésorerie très basse qu'elle gère quasiment au jour le jour de façon à ce que les aides soient distribuées au maximum.

Les restes à payer se rapportent à l'influence des engagements pris au 10<sup>e</sup> programme sur les paiements au 11<sup>e</sup> programme. Un engagement génère des paiements sur plusieurs années. Les redevances seront plafonnées à partir du 11<sup>e</sup> programme.

Les dépenses correspondent aux contributions à l'Etat et aux opérateurs, au paiement des dépenses permanentes (les salaires du personnel de l'agence, le fonctionnement et les investissements) et aux paiements au titre du 10<sup>e</sup> programme qui sont encore très importants en 2019 mais qui iront en décroissant pour devenir très faibles en 2024.

En récapitulatif, vous avez un scénario qui a été proposé au conseil d'administration, avec une diminution de 29 % pour l'engagement des aides et une hausse de 84 % pour la contribution aux opérateurs et au budget général de l'Etat. Puis, nous avons l'écêtement des recettes qui iront contribuer au budget général de l'Etat. Les restes à payer à la fin du 10<sup>e</sup> programme sont importants en raison d'un engagement fort. Notre programme est soutenable. Le contrôleur budgétaire veille de façon extrêmement attentive à la soutenabilité des budgets des agences de l'eau. Les restes à payer à la fin du 11<sup>e</sup> programme seront moins importants conformément à l'objectif que nous nous sommes donné. La trésorerie restera basse pour le 11<sup>e</sup> programme. Le fonds de roulement est cohérent avec la trésorerie fixée.

#### **M. le président :**

Cette présentation très claire nous montre dans quelle situation nous allons nous retrouver dans quelques semaines au moment de voter le 11<sup>e</sup> programme. Je n'ai pas l'habitude de tourner autour du pot. Je n'ai pas du tout envie de voter un 11<sup>e</sup> programme sur ces bases financières. En effet, il va falloir expliquer aux collectivités et aux acteurs de l'eau les - 30 % d'aide. Cela fera 1,5 milliard.

D'ailleurs, concernant le système des agences, certains pensent qu'il est juste parce que tout le monde paie. Or, le ministre nous disait l'autre jour que globalement, les agences de l'eau auront à contribuer à hauteur de 14 Md€ pour les six ans. Le bassin Loire-Bretagne représente 28 % du territoire national, avec une contribution qui s'élève à 1,5 Md€. Cela pose la question de la solidarité entre bassins. Pour la période 2017-2018, nous avons versé 400 M€ d'interventions annuelles. Pour l'agence de l'eau Seine-Normandie, ce fut 1 Md€. Cela pose des questions de fond. Sur la baie du mont Saint-Michel, le débarrage de la Sélune va coûter 30 M€. C'est une très

bonne initiative mais impossible à réaliser si cela avait été dans le bassin Loire-Bretagne. Nous nous retrouvons dans des situations très différenciées au niveau national.

La péréquation ne joue pas entre bassins. Nous sommes plus grands en périmètre alors que nous subissons autant que nos amis. Il nous est proposé - 30 % d'interventions financières au moment où il y a tant à faire. Nous sommes encore loin des objectifs de la DCE. Nous aurons des travaux considérables à faire pour les atteindre. La morphologie notamment rencontre des problématiques énormes de maîtrise d'ouvrage mais également de coût. Au moment où je vous parle, quasiment tous les autres partenaires (Départements, Régions, Etat, Europe...) se désengagent totalement. L'agence se retrouve seule au milieu du gué.

Je ne veux pas mettre en difficulté ni cette organisation exceptionnelle qui a prouvé son intérêt, ni la présidente du conseil d'administration et encore moins ses membres. Je veux que nous travaillions de pair et que nous soyons capables de porter ensemble ce 11<sup>e</sup> programme mais dans des conditions financières acceptables. C'est d'ailleurs pour cette raison que je vous proposerai, en fin de séquence, une motion qui puisse nous permettre d'intervenir collectivement auprès des pouvoirs publics. Les objectifs de la DCE sont maintenus. La loi NOTRe évoque une coresponsabilité entre l'Etat et les collectivités territoriales pour assumer la question de l'eau. Puis, il va nous falloir investir collectivement sur la question de l'adaptation au changement climatique.

Le ministre Lecornu a réuni les présidents de comité de bassin la semaine dernière. J'ai redit au ministre notre volonté de travailler avec lui sur les assises de l'eau. C'est important. Il faut s'investir complètement. Je souhaite que nous puissions être reçus par le Premier ministre et par les ministres concernés très rapidement pour parler de tout cela.

J'ai fait une proposition au groupe de travail et le ministre a assuré qu'il en tiendrait compte. Je souhaiterais que nous ayons les conclusions des assises sur le petit cycle de l'eau avant de donner notre avis sur le 11<sup>e</sup> programme. Le ministre a prévu une séquence « petit cycle » avant l'été et « grand cycle » par la suite. Or, dans les maquettes que notre collègue va nous présenter, vous allez constater que c'est le petit cycle qui souffre le plus, notamment l'eau et assainissement. Avoir des réponses au moment des assises devrait faciliter l'adoption du 11<sup>e</sup> programme.

La commission a fait un travail remarquable. C'est compliqué d'imaginer un programme avec une réduction des ressources. M. Albert va vous faire état des premières orientations proposées, en accord avec Mme la présidente. Ensuite, nous ouvrirons le débat.

#### **M. ALBERT :**

La construction de ce 11<sup>e</sup> programme va nous engager les uns et les autres pour les six années à venir. Tous, collectivités et usagers, nous voulons savoir comment les aides vont s'articuler et dans quelle mesure.

Les trois commissions Programme et Finances du conseil d'administration et du comité de bassin travaillent depuis le début de l'année 2018 avec les éléments de cadrage qui sont maintenant connus, à savoir la loi de finances 2018 et la lettre ministérielle du 27 novembre 2017. Si nous avons dénoncé la forte contrainte dans la lettre de cadrage, les commissions ont travaillé à la construction du document de cadrage des aides et à la maquette financière. Des choix commencent à se dessiner. Toutes les thématiques n'ont pas encore été balayées. C'est un travail exigeant qui nécessite de faire des choix forts.

Je vais évoquer les principaux éléments. Nous reviendrons le 5 juillet pour vous présenter d'autres composants de ces travaux de commission.

Le cadre de travail vous a été présenté tout à l'heure. En matière de calendrier :

- le parlement a voté la loi des finances en 2018 ;
- le conseil d'administration devra approuver le projet de 11<sup>e</sup> programme le 20 septembre 2018, puis saisir le comité de bassin ;
- le comité de bassin aura à donner un avis conforme le 4 octobre ;
- le 11<sup>e</sup> programme sera ensuite soumis à l'adoption du conseil d'administration ;
- les taux de redevance doivent absolument être votés à fin octobre pour être applicables.

Vous avez également le calendrier qui est proposé aux membres des commissions. M. Gérault avait souhaité réunir les deux commissions pour travailler sur ce sujet. C'est important pour que les



informations soient bien comprises par tout le monde. Deux réunions de commission ont été rajoutées. Finalement, les commissions se réuniront le 7 juin, le 20 juin, le 11 juillet et le 27 septembre, avec une sollicitation de l'avis du comité de bassin le 4 octobre.

Les orientations principales pour mettre en œuvre le Sdage sont l'atteinte des objectifs environnementaux et le bon état des eaux.

Les autres orientations sont :

- un programme incitatif à taux élevés pour favoriser l'engagement des travaux prioritaires ; trois niveaux d'aide ont été validés par la commission, à savoir un taux d'aide maximal de 70 %, un taux prioritaire à 50 % et un taux d'accompagnement à 30 % ;
- un programme sélectif, c'est-à-dire agir prioritairement là où c'est le plus efficace pour atteindre les objectifs ;
- un programme solidaire vis-à-vis des territoires défavorisés en s'appuyant sur les zones de revitalisation rurale ; une enveloppe de 33 M€ serait attribuée pour 50 % du territoire et 20 % de la population ;
- un programme plus lisible ;
- un programme plus simple ;
- un programme territorialisé pour assurer la cohérence locale.

Concernant la maquette financière, trois scénarios nous étaient proposés :

- le scénario 0, avec un pourcentage uniforme de baisse sur les trois domaines, a tout de suite été écarté ;
- le scénario 1, qui présentait un pourcentage beaucoup plus important mais qui réduisait le cycle 2 de 60 %, a été retiré également ;
- le scénario 2 a été amendé avec un scénario 2 bis pour aboutir au scénario 3.

Concernant les enveloppes budgétaires dans chaque domaine, les services de l'agence ont travaillé pour optimiser le domaine 1 à 67,5 M€, le domaine 2 à 94 M€ et le domaine 3 à 131 M€. Nous avons eu un débat sur comment répartir ce petit million supplémentaire. Nous avons décidé de l'attribuer au domaine 2. Les commissions ont émis un favorable sur les équilibres entre lignes de programme, avec -0,3 M€ au sein du domaine 1 et 1 M€ au sein du domaine 2 et du domaine 3.

Ensuite, vous avez le document de cadrage avec les redevances. La commission a travaillé sur la cible de plafond de la loi de finances. Nous espérons que le plafond mordant sera revu et que nous pourrions aller au-delà de cette somme. Nous avons également :

- la reconduction des taux de 2018, sauf sur la pollution domestique pour atteindre la cible ;
- la suppression de la majoration du taux de redevance pollution domestique sur la zone amont ;
- la baisse du taux de modernisation des réseaux de collecte de 0,18 à 0,13 € le mètre cube.

Les commissions ont émis un favorable sur l'introduction du taux non nul pour trois paramètres de pollution non domestique (AOX, sels, NO) mais avec une progressivité sur quatre ans pour atteindre 50 % du taux plafond. Un membre de la commission a fait remarquer que la taxation des papeteries reste à affiner car la redevance paraît très importante.

Ensuite, vous avez le document de cadrage sur les interventions. Une analyse progressive de l'ensemble des documents a été effectuée lors des commissions du 27 février, du 19 avril et bientôt du 7 juin.

Les trois enjeux prioritaires du 11<sup>e</sup> programme ont déjà été débattus :

- la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée ;
- la qualité des eaux et la lutte contre la pollution domestique et non domestique ;
- la quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique.

Les enjeux complémentaires ont déjà été débattus également :

- le patrimoine de l'eau, avec l'assainissement et l'eau potable ;
- la biodiversité terrestre et le milieu marin.

L'autre point qui a été débattu dans les outils et les leviers a porté sur les solidarités (urbain-rural, international et ZRR). Pour la solidarité internationale, nous avons défini une enveloppe de 3 M€. Certains points dans les outils et les leviers n'ont pas encore été débattus, à savoir la mobilisation des acteurs locaux (contrats, partenariats, connaissances et informations).

Les enjeux transversaux identifiés sont l'adaptation au changement climatique, le littoral et le milieu marin et la lutte contre les micropolluants. Cette version consolidée est disponible pour la séance plénière du comité de bassin du 5 juillet.

Enfin, je remercie les membres de la commission pour le travail qu'ils ont accompli et surtout les agents de l'agence à qui nous demandons à chaque fois des modifications. L'exercice fut difficile pour cette commission.

#### **M. le président :**

M. Albert, soyez-en remercié aussi. Vous faites un travail absolument remarquable, nécessaire, difficile. Nous mènerons le 11<sup>e</sup> programme à bon port collectivement. Il faudrait que nous puissions réussir à convaincre l'Etat, au moment de construire ce 11<sup>e</sup> programme, de la nécessité de revoir sa position sur le plafond mordant. Cela va être un enjeu important dans les prochaines semaines. Il faut que nous restions soudés et déterminés à défendre notre organisation. Nous serons crédibles si nous savons être rigoureux. Je ne doute pas de notre capacité à y parvenir.

#### **M. GOUSSET :**

Nous avons bien compris et intégré le fait que des efforts considérables vont devoir être faits au cours de ce 11<sup>e</sup> programme. En matière d'aide, le secrétariat technique de bassin nous a présenté une maquette avec une réduction drastique sur tous les postes. En effet, il va falloir s'adapter au budget proposé.

A mon initiative, il a été proposé de réduire la redevance sur la collecte domestique, ce qui permet d'économiser aux usagers domestiques 20 M€ par an. C'est la seule ligne importante sur laquelle nous avons trouvé un moyen d'économiser sur les redevances.

Ensuite, il y a une seule ligne sur laquelle une augmentation de redevance est proposée. Pour tout le reste, les taux proposés pour le 11<sup>e</sup> programme sont les mêmes que ceux qui ont été mis en place pour l'année 2018 du 10<sup>e</sup> programme. C'est la ligne « industrie », avec la prise en compte des trois nouveaux paramètres (AOX, NO et sels dissous). L'agence de l'eau Loire-Bretagne jusqu'alors, comme d'autres agences d'ailleurs, n'avait pas pris en compte ces paramètres dans le cadre du calcul de la redevance « industrie ». J'imagine que ce n'était pas un enjeu à l'échelle du bassin.

Au moment de la présentation de la maquette, cette nouvelle proposition nous est tombée dessus, avec une évaluation financière des services de l'agence à 600 000 € par an. D'abord, nous souhaitons savoir pourquoi ce qui n'existait pas comme problème hier existe aujourd'hui et qu'il faille de ce fait relever un taux de redevance. Ensuite, nous nous interrogeons sur ce montant de 600 000 €. Un de nos collègues, à lui tout seul, va devoir payer 400 000 €. Nous demandons aux services de l'agence de refaire sérieusement et correctement leur travail. Dans la matinée, j'ai interrogé des collègues qui disent qu'ils vont avoir des redevances énormes en sels dissous.

Enfin, un autre point n'a pas du tout été pris en compte dans la proposition de mise en œuvre de ces nouveaux paramètres, c'est le cas des industriels qui procèdent à l'épuration des effluents. Ces sujets ont été apportés au débat le 19 avril. Je suis très surpris de voir dans la présentation un avis favorable de la commission sur le sujet. Le président Gérault a pris note de ce débat. Il n'y a pas eu de vote. En tout cas, le collègue « industrie » aurait voté contre. C'est un sujet qui est en cours d'élaboration. Nous souhaitons que le secrétariat technique du bassin travaille ardemment sur la question parce que c'est un point crucial pour voter ce budget à la fin.

A ce jour, les industries contribuent à hauteur de 10 % du budget, et dans les chiffres qui nous sont proposés pour le 11<sup>e</sup> programme, recevront 2 % du montant des aides.

**M. ALBERT :**

La commission a émis un avis favorable de principe après avoir étudié les redevances et la façon dont elles étaient appliquées. Nous n'avons pas certains chiffres.

**M. le président :**

Nous sommes bien dans les premières propositions de compromis faites par la commission. Je vais prendre l'exemple des redevances. J'espère que l'Etat va prendre en considération l'histoire du plafond mordant. C'est paradoxal de solliciter plus l'agence tout en diminuant les redevances. Les redevances baisseraient de 20 M€. En revanche, le prix de l'eau ne changera pas. Dans cette affaire, nous aurons affaibli la solidarité de bassin. Par conséquent, faisons très attention à un certain nombre de propositions qui pourraient se retourner contre notre système.

Nous sommes au mois de juin. Ce programme devra être voté au mois d'octobre. Ce que nous voulons, c'est vous informer des discussions et des points d'avancement, que cela puisse soulever de votre part des questionnements et des inquiétudes, comme M. Gousset vient de le faire, de manière à ce que nous puissions prendre en considération les justes revendications que vous pouvez porter. Nous sommes dans une phase de construction. Nous avons proposé que M. Albert nous fasse ce point d'étape pour présenter les premières orientations qui sont proposées. Si les dotations venaient à être réévaluées, cela nous permettrait d'avoir un peu plus de souplesse. Je vous invite à prendre la parole, plus sur les grandes orientations que sur les points de détail.

**M. ROUSSEAU :**

Concernant cette élaboration du 11<sup>e</sup> programme, revisiter l'équilibre entre les redevances me semble un exercice normal et naturel qui devrait se faire. Il existe de toutes petites redevances. Ces questions devraient se poser au regard des enjeux du changement climatique. Certes, l'exercice est nouveau.

Par ailleurs, un certain nombre de défis ont été signalés, entre autres la baisse des moyens financiers des collectivités qui pose également la question du fonctionnement de l'agence de l'eau avec des programmes alors que des acteurs ne seraient pas en capacité d'abonder les projets. C'est un sujet d'inquiétude important.

Ensuite, notre président semble optimiste sur la manière de faire bouger le plafond mordant. C'est déterminant par rapport à l'avenir. La politique de l'eau d'une manière générale a besoin de beaucoup plus de moyens. Les moyens financiers ne suffisaient probablement déjà pas pour le 10<sup>e</sup> programme au regard des états des lieux. Le message envoyé nous laisse perplexe quant à notre avenir et en particulier compte tenu l'échéance de 2027.

**M. le président :**

L'année 2017 a été exceptionnelle en matière d'interventions pour notre agence (plus de 400 M€). Nous avons été au rendez-vous, quoique les propos de M. Rousseau soient tout à fait exacts.

**M. LE GOFF :**

Nous sommes à un tournant historique de la gestion de l'eau par rapport au changement climatique. Je ferais le parallèle avec les déchets il y a vingt-cinq ans. La prise de conscience doit être collective et forte. Je me demande si baisser une redevance est la meilleure solution alors que nous aurons effectivement besoin de moyens supplémentaires demain. Au même titre que la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères, il ne s'agit pas de baisser les coûts mais d'éviter une augmentation sur du long terme afin de rendre les gens responsables. C'est dans notre culture de prendre cela en considération. Il s'agit d'écrire une nouvelle feuille de route tous ensemble sur la gestion de ce patrimoine.

Par ailleurs, il ne faut pas qu'il y ait de rupture avec les arrêtés préfectoraux qui ont été pris sur les zones à enjeux sanitaires. Ce serait une catastrophe. L'engagement doit être collectif. En tout cas, les collectivités locales mettront des moyens. Nous participons sur notre secteur à hauteur de 10 % sur chaque installation à enjeux sanitaires. Ce sont des montants énormes. Il est de notre devoir

de changer de méthode de travail. L'argent public parfois est mieux utilisé à un endroit qu'à un autre.

C'est la perception que j'ai de cet enjeu majeur pour nos littoraux. Le biseau salé a été évoqué. Toutes les recherches d'eaux souterraines qui ont été faites sur le littoral avec les dernières données du BRGM nous affolent. En effet, 50 cm d'eau de mer en plus représentent 20 cm en moins pour le pompage et parfois 50 % de moins sur les forages. Nous allons prendre toutes ces données en considération. L'exercice est complexe. C'est une méthode de travail nouvelle.

#### **M. GANDRIEAU :**

La DCE et les lois sur l'eau fixent des objectifs, que nous approuvons assez globalement même si nous avons parfois des désaccords. Ces objectifs deviennent des obligations. Si nous ne les respectons pas, nous risquons d'être condamnés à payer. Nos enfants paieront deux fois.

Avec moins d'aide, le message est clair : si nous voulons demain continuer à développer l'eau potable sur certains territoires, c'est l'usager qui va payer puisque le prix de l'eau potable va monter. On prend le même chemin concernant l'assainissement qui va être confié aux EPCI. Nous serons condamnés à augmenter les redevances. La mécanique s'est enclenchée en matière de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). C'est bien l'impôt qui va nous permettre d'atteindre les objectifs qui deviennent des obligations. Il faut être clair avec nos concitoyens. Il faut leur dire dès aujourd'hui combien ils devront payer demain. En effet, ce qui n'aura pas été collecté en redevances le sera par l'impôt.

En l'occurrence, on serre les boulons pour que les conditions d'attribution soient difficiles, qu'il y ait moins de demandes. Les dossiers sont de plus en plus compliqués à réaliser. Ainsi, nous risquons de nous retrouver avec un fonds de roulement plus important parce qu'il y aura moins de collectivités ou d'associations qui vont aller chercher les aides. Nous aurons à recommencer le schéma. J'ai hâte d'arriver à 2020 pour pouvoir laisser à mes successeurs cette belle tâche.

#### **M. LOSTANLEN :**

Concernant les zones de revitalisation rurale, je constate que le département du Finistère va passer de 60 communes concernées à 49. Les élus de mon territoire sont venus me voir très récemment pour évoquer la reconstruction d'une usine d'eau potable sur la commune de Châteauneuf-du-Faou qui est complètement concernée par le sujet. J'aimerais que ce dossier soit revu par l'agence. Les élus ont précisé que si l'aide n'est pas octroyée, comme c'était prévu au départ dans la gestion du dossier, ils ne pourront pas faire cette usine essentielle sur les bords de l'Aulne.

#### **M. le président :**

Un des principes fondateurs des agences, qui est l'eau paie l'eau, est actuellement remis en cause. Par ailleurs, si nous touchions au système de redevance, effectivement, nous nous affaiblirions collectivement. Le moment que l'on vit est difficile. Toutefois, c'est l'occasion de porter les valeurs qui ont fait la loi de 1964.

#### **M. PIRIOU :**

Dans la commission Littoral, nous avons débattu des priorisations à mettre en place. Pour les zones conchylicoles, jusqu'à présent, c'est l'ensemble des bassins versants contributeurs de pollution qui était pris en compte. La priorisation ne va concerner que cinq kilomètres de bassin versant.

Les études scientifiques ont montré que la pollution peut venir de l'ensemble des bassins versants, de très loin à l'intérieur des terres, en particulier quand il pleut. Les réseaux d'eaux usées sont défaillants dans beaucoup de cas et vont encore devenir de plus en plus vétustes si nous n'agissons pas en les remplaçant ou en les réparant.

Je crains qu'avec cette priorisation due à la baisse du budget, dans quelques années, la qualité des eaux conchylicoles va diminuer. Or, une directive européenne nous impose d'améliorer la qualité des eaux conchylicoles. C'est un sujet d'inquiétude chez les conchyliculteurs.

**M. NOYAU :**

Le projet de prélèvement de l'Etat nous amène à travailler sous contraintes. C'est encore plus prégnant pour l'agriculture. Nous avons effectivement un territoire vaste avec un petit budget. C'est inévitable. Notre bassin est automatiquement plus touché que les autres. Par conséquent, nous allons être obligés de travailler sur des taux qui seront moins incitatifs. Au final, nous risquons effectivement de ne pas tout consommer.

Par ailleurs, nous risquons de ne pas tenir compte du PACC (plan d'adaptation au changement climatique). Déjà, le programme précédent va se reporter sur au moins les trois prochaines années. Entre autres, sur la ligne 18 concernant la qualité, il ne nous reste que 4 M€ de marge de manœuvre. Nous allons dépenser ces 4 M€ avec deux ou trois petits dossiers. Nous pouvons pratiquement ne pas nous réunir pendant trois ans. Puis, en lien avec le changement climatique, nous n'aurions pas la possibilité de travailler avec les collectivités sur les zones d'expansion des crues.

**M. GUILLAUME :**

Je suis un représentant des consommateurs. Dans tous les cas, les usagers vont payer. Il faut informer nos concitoyens pour que ce soit bien transparent en termes de gouvernance et de prix de l'eau. Le principe de l'eau paie l'eau a du mal à être suivi.

En cette période de réduction de budget, il faut optimiser chaque euro dépensé. Or, nous avons parfois l'impression de remplir un tonneau percé. Il a été évalué sur notre bassin que les deux tiers du budget allaient dans des actions curatives. Il faut régénérer cette part constamment. Pourtant, l'action préventive coûte au moins trois fois moins cher qu'une action curative. C'est prouvé en particulier sur les captages. Maximisons chaque euro que nous mettons à la disposition des acteurs de l'eau.

**M. le président :**

Nous sommes entièrement d'accord ; si nous voulons être crédibles, soyons rigoureux.

**Mme GALLIEN :**

J'ai participé à toutes les commissions d'élaboration du 11<sup>e</sup> programme. Nous sommes effectivement contraints. Cela ne fait plaisir à quiconque de passer de 363 M€ à 292 M€. C'est une chute énorme. Je représente les collectivités territoriales notamment de montagne, donc pas riches, peu peuplées mais qui ont aussi des problématiques d'eau.

Tous les acteurs sont représentés au sein des commissions. Cela a été très compliqué de se mettre d'accord. Le petit cycle de l'eau est le plus impacté en termes de baisse d'investissement. La proposition est à 94 M€. Il fallait bien laisser de l'argent à tous les usagers dans le cadre du Sdage. Nous ne pouvons pas laisser aux générations futures les rivières dans leur état actuel. Ainsi, nous avons consacré une certaine somme au troisième domaine.

Nous avons beaucoup travaillé. Cela a demandé des compromis à tous les acteurs présents à la commission. Nous espérons effectivement que la négociation aboutisse en notre faveur. Nous sommes le plus grand territoire alors que nous avons peu d'argent. Je confirme une non-solidarité entre les agences.

Nous aurons besoin a minima de ces 292 M€ pour l'année prochaine. Il faudra bien arriver à se mettre d'accord sur un programme. Maintenant, un compromis nous est proposé en cohérence avec les moyens à disposition.

Concernant les redevances, j'entends dire qu'il faut que l'eau soit gratuite sur certaines communes. Il n'en est pas question. L'eau est une richesse rare. L'eau a un prix. Il faudra bien se le rappeler, autant les simples citoyens que les usagers professionnels.

Un travail compliqué a été élaboré. J'espère que nous pourrons négocier plus de moyens. En tout cas, ce travail est le fruit d'un consensus.

**Mme ROUSSET :**

J'ai également participé aux travaux de la commission. Nous pouvons remercier M. Gérard pour le pilotage.

L'exercice s'effectue dans un cadre contraint au sein du groupe de travail. Nous aurions aimé avancer sur la réserve qui nous était attribuée. Or, le fait que le petit cycle soit si peu approvisionné fut déjà un problème avant même de travailler sur le 11<sup>e</sup> programme. Nos collectivités continueront d'avoir des besoins en matière d'eau et d'assainissement. C'est pour cela que nous avons rouvert la question des financements et des cofinancements européens. La problématique de l'eau et de l'assainissement n'est pas encore réglée que nous la laissons déjà derrière nous.

Nous avons vu au cours des années précédentes que quand nous avons des taux d'aide trop faibles, les crédits n'étaient pas engagés parce que les actions ne se faisaient pas sur le terrain. Les acteurs ne se saisissaient pas de ces questions à partir du moment où le taux n'était pas incitatif. Nous risquons de voir ce problème réapparaître.

Le 11<sup>e</sup> programme tel que présenté démarre dans un contexte de masses d'eau dégradées au regard de la DCE. Il s'agit en même temps d'anticiper la problématique de changement climatique, notamment sur les milieux peut-être en bon état mais très sensibles. Nous avons eu des difficultés à faire prendre en compte cet aspect. Il est probable que le changement climatique interfère très rapidement alors que jusqu'à présent, nous n'avons pas estimé nécessaire d'agir sur ce secteur.

**Mme ANTON :**

J'ai également participé aux différents groupes et à la commission. Nous avons effectivement le choix entre nous couper une main ou nous couper un pied. Nous avons essayé de trouver un consensus. Cela n'a pas été simple. Maintenant, il faut avancer. Il ne faut pas bloquer le fonctionnement de l'agence dans l'attribution des différentes aides. C'est assez problématique d'en arriver à la situation actuelle au regard des enjeux. Le petit cycle est durement impacté et avec lui les collectivités.

Nous évoquons tout à l'heure les zones de revitalisation rurale. J'aimerais que soit corrigée une coquille qui apparaît dans le document de séance où il est marqué que cela ait été voté à l'unanimité. Je me suis abstenue sur ces zones de revitalisation rurale. J'ai estimé que la situation n'était pas forcément équitable. Les collectivités ne tirent pas avantage de ce nouveau découpage. Certes, il y a eu des regroupements. Ce n'est pas pour autant que les communautés de communes, les agglomérations et les métropoles sont toutes au même niveau en termes de moyens. Certaines communes, surtout rurales, qui sont dans le besoin risquent de ne plus être aidées, en plus de la GEMAPI qui leur tombe dessus. A un moment, la question des financements va clairement se poser.

Enfin, il a été évoqué une augmentation de la ligne 31 dans le domaine 1. C'est une ligne capitale qui a été augmentée dans la mesure du possible et qui concerne l'éducation à l'environnement et au développement durable. Cela ne porte pas uniquement sur le volet « information et communication ». Il faut justement former les générations futures, qui sont les acteurs de demain, sur ces enjeux. Si nous avons plus de budgets, ce sont des lignes qu'il faudrait à tout prix renforcer.

**M. DORON :**

Le débat aujourd'hui est éminemment financier et contraint par la loi de finances. En revanche, une question n'a pas été posée ce matin concernant le rôle de l'Etat dans ses missions régaliennes. L'Etat nous fait supporter la mise en conformité réglementaire de certains ouvrages. Parallèlement, il s'emploie à travers différents textes qu'il instrumentalise à dénaturer les infrastructures vertes et naturelles.

**M. CHELLET :**

La commission Littoral a exprimé son incompréhension, son désaccord et sa révolte devant cette nouvelle politique financière. Néanmoins, elle a fini par jouer le jeu en lançant des critères de sélectivité. M. Piriou était intervenu avant moi. Nous souhaiterions que le conseil d'administration – qui est en bout de ligne pour prononcer l'éligibilité des demandes – ne perde pas le bon sens et ne

soit pas bloqué par ces critères de sélectivité, notamment quand une collectivité territoriale motive et prouve la nécessité d'un projet.

**M. BLAISE :**

J'ai l'impression que nous sommes dans une machine infernale, avec un scénario écrit depuis longtemps où l'on veut la mort des agences de l'eau. J'estime que beaucoup de choses ont été dites. Nous pouvons prouver l'efficacité des agences de l'eau. Par contre, si on leur coupe les moyens, certains scénarios risquent de se produire. Le crime a commencé avec les participations au budget de l'Agence française pour la biodiversité, une structure qui n'a pas de moyens financiers. Les agences de l'eau sont une victime désignée.

Nous travaillons actuellement avec des plafonds mordants. Par ailleurs, certains espèrent pouvoir présenter aux citoyens une baisse de taxe pour montrer que le gouvernement est actif. Cela va se retourner contre tout le monde parce que les agences de l'eau n'auront plus les moyens de fonctionner et les citoyens ne verront pas les taxes baisser. On essaye aujourd'hui, à travers un forum dont la finalité n'est pas claire, de vous proposer une solution pour mettre le mot « fin » sur les agences de l'eau, dont je ne suis pas certain que nous irions jusqu'au soixantième anniversaire.

**M. ALBERT :**

Le débat sur l'utilisation des fonds a eu lieu en conseil d'administration et en commission au regard de la loi NOTRe, de la GEMAPI et des élections de 2020 que les acteurs auront à prendre en compte. Il existe effectivement un risque que le programme soit mis à mal et que les fonds ne soient pas utilisés. En revanche, les collectivités vont abonder pour 30 M€ par an sur le 11<sup>e</sup> programme par des retours d'avance.

Ensuite, concernant les zones de revitalisation rurale, le thème de la solidarité urbain/rural a également été beaucoup discuté en commission et en conseil d'administration, notamment par rapport aux critères à prendre. Nous avons travaillé avec les moyens du bord. J'avais d'ailleurs demandé aux services de l'agence de bien regarder les investissements qui avaient été faits sur le 10<sup>e</sup> programme pour voir la répercussion sur le 11<sup>e</sup>. La carte va bouger en 2020, avec un rattrapage pour quelques collectivités pour avoir un lissage sur le temps.

Les 4 M€ qui restent sur la ligne « agriculture » constituent un réel problème. Il reste effectivement les engagements antérieurs. Nous en avons fortement discuté. Le sujet pourrait être à nouveau abordé dans le cadre de fonds supplémentaires qui seraient attribués.

Puis, nous avons mis dans les vœux de la commission d'avoir un programme plus lisible pour les usagers. Il vaut mieux faire de la prévention que du curatif. Il faut également mettre un taux incitatif.

Mme Anton a soulevé la question de l'éducation à l'environnement. Nous avons affiché une volonté d'apporter 300 000 € supplémentaires dans ce domaine dans le cadre des discussions que nous avons eues.

**Mme AUBERT :**

Les 33 membres du conseil d'administration et le comité de bassin travaillent en étroite concertation au sein des commissions. Nous avons même renforcé cette coordination cette année où nous devons élaborer ce 11<sup>e</sup> programme d'intervention.

L'agence de l'eau est une démocratie de l'eau. Ses instances délibératives, où tous sont représentés, sont essentielles. Nous faisons vivre ces instances. C'est quelque chose de déterminant qui nous permet de concilier des intérêts catégoriels ou particuliers avec l'intérêt général et les objectifs communs que nous poursuivons tous pour préserver ce bien majeur qu'est l'eau.

Les prochaines échéances – c'est-à-dire le conseil d'administration du 28 juin et le conseil de bassin du 5 juillet – seront décisives, d'autant plus que s'il y avait des « ouvertures », notamment sur des financements complémentaires concernant le petit cycle de l'eau, elles devraient être connues pendant l'été. Il est très important pour l'élaboration de la loi de finances, que cela n'arrive

pas trop tard et que les problématiques ne repassent pas sur les années suivantes. Nous sommes à un moment crucial.

Nous avons effectivement besoin de transparence, de données et d'informations fiables et accessibles à l'ensemble des acteurs de terrain concernés. Nous serons tous d'accord ici pour fournir un effort supplémentaire avec les services de l'agence, même s'ils font déjà beaucoup, pour obtenir des éléments, pas seulement sur les agences mais aussi sur le bilan des actions financées. L'agence a fait beaucoup depuis des années et va continuer à faire. Il faut que cela se sache. Il faut connaître les enjeux budgétaires, les enjeux pour l'avenir sur la base d'arguments et de données fiables, lisibles et compréhensibles par tous les acteurs de terrain.

Quel que soit le budget de l'agence, que nous ayons plus ou moins d'argent – nous préférons certainement en avoir plus et il est tout à fait normal que nous nous battions pour cela – il n'empêche qu'il faut à un moment réfléchir à nos priorités pour l'avenir. Si nous continuons à « passer la serpillière d'une baignoire qui déborde sans jamais songer à fermer le robinet », même en quadruplant le budget de l'agence, nous n'arriverons jamais à réparer, à restaurer et à assainir les conséquences de certains modes de production et de consommation, tous secteurs confondus. De toute façon, il nous faut les transformer de façon significative si nous voulons avoir un impact important. L'agence joue dans ce contexte un rôle essentiel qu'il faut démontrer, préserver et renforcer.

Tout ce travail, nous le faisons actuellement au sein des commissions. Le conseil d'administration délibèrera le 28 juin et le 4 octobre. Dans l'intervalle, je vous invite tous, mais de façon très ouverte, à participer activement à ce débat, à améliorer le travail considérable qui a été accompli. J'en remercie tous les acteurs, tous les contributeurs et les responsables, présidents de commissions et autres. Il s'agit d'arriver à construire ce 11<sup>e</sup> programme avec l'appui de tous, dans un sens de compromis mais sans perdre de vue notre objectif commun.

#### **M. le président :**

Cette réunion a permis de vous informer de l'état d'avancement de nos travaux respectifs, dans une prise de conscience des enjeux que nous allons devoir aborder. Avant de conclure cette séquence, je vous propose une motion. Aujourd'hui, je suis votre représentant auprès des autres comités de bassin et auprès des ministères pour porter un message. J'ai essayé de l'exprimer à travers la motion, que vous avez sans doute déjà lue.

Je souhaiterais que cette motion soit appuyée par la grande majorité des membres du comité de bassin. L'enjeu, c'est de mobiliser aussi nos territoires à la prise de conscience. Je suis persuadé que si nous avons les bons arguments, nous pourrions faire un travail auprès de nos parlementaires pour les convaincre. Des rencontres sont prévues avec les parlementaires. Je compte aussi sur le soutien des anciens présidents de comité de bassin pour nous aider. La motion est longue. Je vous donne les conclusions.

Le comité de bassin :

- manifeste son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe de « l'eau paie l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans;
- exige que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11<sup>e</sup> programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin ;
- conteste l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'Etat qui prend effet à compter de 2018 ;
- exige que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11<sup>e</sup> programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention ;
- souhaite participer aux assises de l'eau et attend qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever.

Je note d'ailleurs que l'une des difficultés que nous avons aujourd'hui sur le petit cycle notamment, c'est le renouvellement des canalisations. Nous sommes très en retard en la matière. C'est l'une des questions majeures qui ont été posées par le ministre. Il faudrait bien que nous ayons des



réponses financières à une question technique que tout le monde partage. Je suis de nature optimiste. Le combat mérite d'être mené.

**M. ROUSSEAU :**

Je suis tout à fait d'accord pour la motion. Je passe sur les détails qui seront d'ailleurs rectifiés.

Par contre, certains éléments doivent être pris en considération. Par exemple, je lis : « Adhérent aux objectifs ambitieux définis par le ministre ». Je demande de faire attention à cette formulation parce que les objectifs définis par le ministre concernent aussi la baisse d'effectif dans les agences de l'eau ainsi que les missions supplémentaires. Il y a les aspects complètement contradictoires. Nous pourrions mettre : « En prenant acte des objectifs définis par le ministre ». C'est plus neutre. J'ai une proposition beaucoup plus méchante qui consisterait à dire : « Prenons acte des objectifs contradictoires définis par le ministre ». C'est au choix.

*[Rires]*

**M. ROUSSEAU :**

La notion de nécessité est évoquée. Or, la nécessité, on nous l'impose. Il faudrait modifier la formulation de manière à ce que nous ne soyons pas les victimes consentantes dans cette aventure.

Ensuite, il est fait état de « principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans ». Il faudrait préciser ces preuves.

Enfin, au lieu de « souhaite avec enthousiasme », je proposerais : « Avec une volonté farouche de participer de manière à réorienter les errements du gouvernement dans le domaine de la politique de l'eau ». Il faut être un peu plus musclé dans cette affaire.

*[Applaudissements]*

**M. le président :**

Je propose de retenir : « En prenant acte des objectifs définis par le ministre de la Transition écologique (...). »

**M. GOUSSET :**

Le collège « industrie » est totalement d'accord avec tous les attendus, les manifestes, les contestations, les demandes et les souhaits. Par contre, le terme d'« exigence » nous gêne un peu, d'autant plus que lors de l'élaboration du budget 2018, nous avons eu de longs débats et de longues attentes quand le conseil d'administration a refusé de voter le budget 2018, tant que les parlementaires n'avaient pas pris leurs responsabilités. Les parlementaires ayant pris leurs responsabilités, nous avons acté l'injonction qui nous avait été faite de réduire le budget 2018 à la hauteur que l'on observe actuellement. C'est le même cas aujourd'hui pour le 11<sup>e</sup> programme. Nous devons travailler dans un cadre qui nous a été fixé par le législateur. Sur le fond, nous sommes d'accord pour manifester notre mécontentement et nos attendus. Toutefois, il nous semble difficile maintenant, en cohérence, d'exiger de revoir ce qui a été fixé par le législateur. Il faudrait préciser les attentes dans un cadre législatif.

**M. le président :**

Il s'agit d'attendre que la loi de finances, qui va être modifiée avant l'été, puisse être présentée. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je sou mets au vote la motion. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Motion du comité de bassin.*
- ***Adoptée à la majorité (87 voix pour, 16 abstentions et 27 non-participations au vote du collège de l'Etat).***

*Post-CB : la motion diffusée est en annexe du présent document*

## **ELECTIONS A LA COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS**

Point n°3 de l'ordre du jour

### **M. GUTTON :**

Nous commençons par le collège des collectivités. Y a-t-il un représentant des conseils régionaux candidat à cette commission ? Nous avons la candidature de M. Orvain, conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine.

### **M. le président :**

Ne vote que le 1<sup>er</sup> collège (représentants des parlementaires et représentants des collectivités territoriales). Le vote est ouvert.

- *Election d'un représentant des conseils régionaux à la commission relative aux milieux naturels.*
- ***M. Orvain est élu avec 38 voix pour.***

### **M. GUTTON :**

Nous avons à élire deux représentants des conseils départementaux. Nous avons les candidatures de M. Ledoux, Mme Rousset et M. Lostanlen. Y a-t-il d'autres candidatures ? Nous avons trois candidats. Les deux candidats qui auront le plus de voix seront élus.

### **M. LOSTANLEN :**

Je suis conseiller départemental du Finistère délégué à l'eau, aux espaces naturels et à la randonnée. Je suis président de la commission Vilaine et côtiers bretons.

### **Mme ROUSSET :**

Je suis conseillère départementale de la Haute-Loire. Je suis présidente d'un site Natura 2000 sur les milieux aquatiques, avec des espèces emblématiques que sont les moules perlières. Je suis très engagée dans le domaine de l'eau et de la biodiversité. Je préside également la commission Allier-Loire amont.

### **M. LEDEUX :**

Je suis conseiller départemental de la Vienne. Je suis président de la commission Vienne-Creuse. J'assiste aux travaux de la COMINA depuis trois ans maintenant aux côtés de M. Doron. Je fais également partie des CLE sur nos territoires de la Vienne et des Deux-Sèvres.

**M. le président :**

Le vote est ouvert.

- *Elections de deux représentants des conseils départementaux à la commission relative aux milieux naturels.*
- **Mme Rousset et M. Ledoux sont élus.**

**M. GUTTON :**

Pour représenter les communes, nous avons les candidatures de M. Rome et Mme Anton.

**M. ROME :**

Je suis président du Sage et de la CLE Allier amont. Je ne suis pas un spécialiste mais le sujet des milieux naturels m'intéresse. J'apporte la gouvernance, la modération et le consensus des collectivités que je gère, étant maire d'une commune depuis plusieurs années. Je représente les maires de la Haute-Loire.

**Mme ANTON :**

Je représente la métropole d'Orléans et l'Association des maires du Loiret. Je suis adjointe au développement durable et aux risques majeurs à la mairie d'Orléans. Je suis également vice-présidente de la CLE du Sage Val-Dhuy-Loiret. J'ai à cœur d'œuvrer dans l'intérêt général, la concertation et le consensus.

**M. le président :**

Je vous propose de passer au vote. Le vote est ouvert.

- *Election d'un représentant des communes ou groupement de communes à la commission relative aux milieux naturels.*
- **M. Rome est élu avec 37 voix pour.**

**M. le président :**

Nous passons aux représentants de l'agriculture.

**M. GUTTON :**

Nous avons les deux candidats de M. Bonnefous et Mme Schaepelynck pour deux places.

- *Election de deux représentants de la profession agricole à la commission relative aux milieux naturels.*
- **M. Bonnefous et Mme Schaepelynck sont élus.**

**M. GUTTON :**

Pour représenter les associations agréées de défense des consommateurs, nous avons la candidature de M. Saquet.

- *Election d'un représentant des associations agréées de défense des consommateurs à la commission relative aux milieux naturels.*
- **M. Saquet est élu.**

**M. GUTTON :**

Pour la profession industrielle, M. Soubourou confirme sa candidature.

- *Election d'un représentant de la profession industrielle à la commission relative aux milieux naturels.*
- **M. Soubourou est élu.**

**M. GUTTON :**

Pour représenter les producteurs d'électricité, j'ai la candidature de M. Blaise.

- *Election d'un représentant des producteurs d'électricité à la commission relative aux milieux naturels.*
- **M. Blaise est élu.**

**M. le président :**

Mes chers collègues, je vous remercie.

*La séance est levée à 14h00.*

Le Président du comité de bassin Loire-Bretagne

**Thierry BURLLOT**

# COMITÉ DE BASSIN

**Réunion du jeudi 26 avril 2018**  
(à 10h00 à Centre de conférences d'Orléans)

## LISTE DES PRÉSENTS

### **Parlementaires et collectivités territoriales**

M. ALBERT Philippe  
Mme ANTON Stéphanie  
Mme AUCONIE Sophie  
Mme BARREAU Cécile  
M. BOCK François  
M. BODARD Philippe  
M. BOTHOREL Eric  
M. BURLLOT Thierry  
M. CAUDAL Claude  
M. CHITO Christian  
M. COUTURIER Christian  
M. COZIC Thierry  
M. DRAPEAU Jean-Luc  
M. FERRAND Emmanuel  
M. FRECHET Daniel  
Mme GALLIEN Cécile  
M. GANDRIEAU James  
M. GIBEY Jean-Marc  
M. GRIMPRET Christian  
M. GROSJEAN Francis  
M. HERVOCHON Freddy  
Mme JODAR Christiane  
M. LE GOFF Roger  
Mme LE QUER Marie-Christine  
Mme LE SAULNIER Brigitte  
M. LE TARNEC Jacques  
M. LECHAUVE Michel  
M. LEDEUX Jean-Louis  
M. LOSTANLEN Georges  
M. MICHEL Louis  
M. ORVAIN Jérôme  
M. PELICOT Joël  
M. PERROCHON Serge  
M. RAMBAUD Eric  
M. REZÉ Jean-Pierre  
M. ROBERT Jean-François  
M. ROME Francis  
Mme ROUSSET Nathalie  
M. SAUVADE Bernard  
M. THOMAZO Roger  
M. TOURON Eric

## **Usagers**

Mme AUBERGER Eliane  
M. BEAUFILS Marc  
M. BELLIARD Jean-Luc  
M. BITEAU Benoît  
M. BLAISE Dominique  
M. BOISNEAU Philippe  
M. BONNEFOUS Nicolas  
M. BRUGIERE Marc  
Mme BRUNY Régine  
M. CHATRY Thierry  
M. CHELLET Pascal  
M. COISNE Henri  
M. DAUTON Michel  
M. DE BEAUMESNIL Michel  
M. DE DREUZY Philippe  
M. DENIS Bernard  
M. DHUY Dominique  
M. DORON Jean-Paul  
M. DURAND Dominique  
M. FAUCONNIER Jean-Michel  
M. FONTAINE Olivier  
M. GAULANDEAU Claude  
M. GILBERT André  
M. GOUSSET Bernard  
M. GUILLAUME Pierre  
Mme HERILIER Marie-Jeanne  
M. HUET Gilles  
Mme LE FAOU Lénaïck  
M. LEGRET Denis  
Mme LOUBIERE Delphine  
M. MILLIERAS Christophe  
Mme MOATAR Florentina  
M. NOYAU Philippe  
M. PELLERIN François-Marie  
M. PENAUD Jean  
M. PIERSON Jean-Paul  
M. PIRIOU Jean-Yves  
M. QUENOT Gérard  
M. ROBERT Alain  
Mme ROCHER Isabelle  
Mme ROUFFET PINON Andrée  
M. ROUSSEAU Bernard  
M. SAQUET Christian  
Mme SCHAEPELYNCK Catherine  
M. SOUBOUROU Christian  
M. TAUFFLIEB Eric  
M. TIENGOU Alain  
M. VENDROT Michel

## **Etat et établissements publics**

M. BAUDOT Christian  
M. BERTRAND Patrick  
M. BOILEAU Fabien  
M. Julien CUSTOT (représentant Mme BONNEVILLE Annick)  
Mme Françoise DUMAY (représentant Mme BOUYGARD Anne)

M. Denis GANDIN (représentant Mme CASTELNOT Chantal)  
M. CHASSANDE Christophe  
Mme CHATELAIS Edith  
M. DUCOS Yves  
M. Jean-Michel PREAU (représentant M. le Directeur de la DRAAF Bretagne)  
Mme Claire DEVAUX-ROS (représentant M. FALCONE Jean-Marc)  
M. FERREIRA Patrick  
M. GAILLET Jean-Roch  
M. Gwenal HERVOUET (représentant Mme GAUTHIER Odile)  
M. Dieudonné DONDASSÉ (représentant Mme HIRTZIG Sylvie)  
M. LEIBREICH Johann  
M. NAVEZ Marc  
M. SELLIER Guillaume  
M. SAADA (représentant M. TOULHOAT Pierre)

#### **Assistants de droit**

Mme AUBERT Marie-Hélène  
Mme CLERMONT-BROUILLET Florence  
M. GUTTON Martin

#### **Autres participants**

M. ARENAS VIVES Daniel  
Mme BAUDOIN Lucie  
M. BOUDON Gérard  
M. CARTIER Johnny  
M. CHAPLAIS Samuel  
M. CHAUVIERE Romain  
M. DE LAPOUGE Vladimir  
S. GOUPIL  
M. LECUNA Sylvain  
Mme MEZIERE-FORTIN Marie  
Mme MILLOT Murièle,  
M. MORISSET Alain  
M. PROSPER Julien  
Mme RAFFARD Catherine  
Mme RENOUX Nathalie  
Mme ROUSSEAU Marie-Laure  
M. Christophe VERRIER  
Mme MORAGUEZ  
Mme RAME  
M/ DEGUET